

## **Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire**

### **Séance du vendredi 11 septembre 2020**

La Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire s'est réunie en séance ordinaire à l'Hôtel régional, le vendredi onze septembre deux mil vingt à neuf heures six, sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional.

#### **Sont présents :**

Madame Anne BESNIER, Madame Christelle de CRÉMIERS, Monsieur Philippe FOURNIÉ, Madame Isabelle GAUDRON, Monsieur Marc GRICOURT, Monsieur Harold HUWART, Madame Anne LECLERCQ, Monsieur Mohamed MOULAY, Madame Cathy MÜNSCH-MASSET, Monsieur Dominique ROULLET, Vice-présidents, membres de la Commission Permanente

Madame Jeanne BEAULIER, Monsieur Michel CHASSIER, Monsieur Louis COSYNS, Monsieur Charles de GEVIGNEY, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Nicolas FORISSIER, Madame Claude GREFF, Madame Marie-Agnès LINGUET, Madame Mathilde PARIS, Monsieur Guillaume PELTIER, membres de la Commission Permanente.

#### **Assistent sans voix délibérative :**

Madame Michèle BONTHOUX, Madame Estelle COCHARD, Monsieur Christian DUMAS, Monsieur Gérard NICAUD, Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Présidents de Commission

Monsieur Benoît FAUCHEUX, Président du Groupe Écologiste

#### **Ont donné pouvoir :**

Madame Anne BESNIER (pouvoir à Madame Anne LECLERCQ à partir de 11 h 14), Monsieur Marc GRICOURT (pouvoir à Madame Cathy MÜNSCH-MASSET à partir de 11 h 00), Monsieur Harold HUWART (pouvoir à Monsieur Dominique ROULLET à partir de 11 h 14), Madame Marie-Agnès LINGUET (pouvoir à Louis COSYNS jusqu'à 9 h 15), Véronique PÉAN (pouvoir à Monsieur Michel GHASSIER), Monsieur Guillaume PELTIER (pouvoir à Madame Claude GREFF jusqu'à 10 h 40), Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT (pouvoir à Monsieur Philippe FOURNIÉ), Madame Michelle RIVET (pouvoir à Christelle DE CRÉMIERS)

#### **Est absent :**

Monsieur Charles FOURNIER, Vice-Président, membre de la Commission Permanente

**M. le Président.**- Chers collègues, je vous salue, nous allons commencer nos travaux.

*(Monsieur François BONNEAU procède à l'appel nominatif)*

#### **Désignation du secrétaire de séance**

**M. le Président.**- Je propose à Anne LECLERCQ de s'acquitter de cette haute responsabilité, je l'en remercie.

### **Approbation du compte rendu de la Commission permanente du 3 juillet 2020**

**M. le Président.**- Il a été mis sur l'intranet régional le 28 août 2020. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas, je vous en remercie.

*(Le compte rendu du procès-verbal du 3 juillet 2020 est approuvé sans réserve)*

### **Modification de l'ordre du jour - Un rapport retiré et un rapport ajouté en procédure d'urgence**

**M. le Président.**- S'agissant de l'ordre du jour, je vous informe du retrait du rapport 20.07.29.01 ; il s'agit de l'étude POCL.

Je vous propose de compléter l'ordre du jour par un rapport en procédure d'urgence, qui a été mis à votre disposition sur l'intranet régional et sur Kbox et dont vous avez été informés par mail le 9 septembre. C'est un rapport portant convention de recherche clinique, étude COVIDOR. Il s'agit de participer à une étude épidémiologique menée par le CHRO en collaboration avec les services de médecine préventive de la mairie d'Orléans et d'Orléans Métropole, qui doit démarrer toute fin septembre, d'où l'urgence.

Il n'y a pas de sujet s'agissant de ces modifications de l'ordre du jour ? Je n'en vois pas, je vous remercie.

**Mme GREFF.**- Pardon, Monsieur le Président. Vous nous parlez du rapport en procédure d'urgence ; on est bien d'accord, c'est le 01.80 ?

**M. le Président.**- Le rapport en procédure d'urgence, c'est le rapport 20.07.01.80 sur la convention de recherche clinique, étude COVIDOR, qui est rajouté.

**Mme GREFF.**- D'accord, nous parlons donc bien de la même chose. Merci, Monsieur le Président. Je souhaitais intervenir pour que, tout simplement, vous m'apportiez plus de précisions sur ce projet.

**M. le Président.**- Il va venir dans nos débats et les informations vont être données. Il n'y a pas de problème, bien évidemment.

**Mme GREFF.**- C'est pour cela que je me permettais d'intervenir.

**M. le Président.**- Merci, Madame GREFF.

Monsieur COSYNS.

**M. COSYNS.**- Merci, Monsieur le Président.

J'ai bien entendu que vous aviez supprimé le 20.07.29.01 qui concerne le POCL.

**M. le Président.**- Oui.

**M. COSYNS.**- Si vous le permettez, comme il n'y aura pas de discussion par la suite sur ce sujet, je veux dire que je trouve dommageable qu'on puisse retirer cette tierce expertise ; c'est un dossier très ancien, vous le savez. Récemment, en 2018, il a été enterré par Elisabeth BORNE, alors ministre, je crois, de l'Environnement, et la loi LOM l'aurait remis sur pied.

Ce qui est dommageable aujourd'hui, c'est qu'on ne puisse pas au moins faire cette expertise, parce que si on veut désenclaver la Région Centre, notamment plus au sud, à savoir l'Indre et le Cher, il est important qu'un jour on puisse avoir une ligne à grande vitesse, en particulier pour dynamiser l'aéroport de Châteauroux. Si le tracé passait à l'ouest de Vierzon/Bourges, ce serait une véritable opportunité pour les habitants de ces départements, mais aussi pour l'aéroport de Châteauroux que nous défendons ardemment.

C'est donc avec regret que je constate ce retrait, mais peut-être sera-t-il repris plus tard.

**M. le Président.**- Je vais donner la parole au vice-président. Monsieur COSYNS, soyons clairs. Soyons clairs. J'ai proposé que ce rapport soit voté, mais il faut préalablement qu'il passe devant les commissions, l'ensemble des groupes, et la majorité des groupes dont le vôtre ont exprimé en commission un avis contraire.

Je comprends que le président de cette association, le sénateur POINTEREAU, nourrisse quelques... Mais j'ai proposé que le rapport soit étudié, et les groupes, dans leur majorité, ont exprimé un avis contraire – je suis aussi pour la démocratie –, dont le vôtre.

**M. FOURNIÉ Philippe.**- Mes chers collègues, quelques petites précisions par rapport à ce qu'a dit Louis.

Déjà, la tierce expertise coûte 500 000 euros, et la proposition qui avait été faite était de 100 000 euros pour la Région. Elle n'est donc pas abandonnée. Aujourd'hui, l'essentiel des commentaires lors de la commission a été de demander des précisions sur l'ambition de cette tierce expertise, puisqu'on voit bien qu'au-delà d'un petit rappel dans la LOM, le POCL, malheureusement ou pas, n'est plus inscrit dans le schéma national des infrastructures, ce qui veut dire qu'il est reporté à des temps ultérieurs. Cela a été évoqué par le président POINTEREAU, président de l'association TGV Grand Centre, qui a parlé de 2040. Vous savez que l'association a même changé de nom, puisqu'il y a bien sûr la défense du POCL, auquel nous sommes associés car nous sommes adhérents à l'association, mais aussi la défense des lignes du sud de la Région.

Le deuxième élément, c'est qu'avoir une ligne dédiée à de la grande vitesse n'est pas forcément la meilleure solution technique pour les années à venir. On s'aperçoit aujourd'hui qu'il y a d'autres solutions qui peuvent être proposées pour nos territoires. Certes, certains trains doivent peut-être aller plus vite, mais il faut savoir que quand on travaille avec les territoires, quand on rencontre les élus locaux, ce qu'ils demandent, c'est bien sûr de la vitesse, mais surtout de plus en plus d'arrêts. Il va donc falloir aussi qu'on arrive à trouver cet équilibre entre des trains qui seront de plus en plus rapides, des liaisons qui devront être de plus en plus rapides, c'est normal, notamment parce que les liaisons internes aériennes n'existent plus ou sont rares, et la nécessité d'irriguer l'ensemble des territoires et l'ensemble des gares des départements et des régions traversés.

Il y a un long travail devant nous, on s'engage là-dedans pour créer quelque chose de cohérent, véritablement en fonction des différents enjeux et en prenant en compte les innovations technologiques. Vous savez qu'avec les innovations technologiques, la saturation de la liaison Paris-Lyon-Marseille n'est plus d'actualité au moins jusqu'à cette date de 2040.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur FOURNIÉ.

Monsieur NICAUD.

**M. NICAUD.**- Merci, Président.

Je voulais juste rajouter pour information et en complément de ce qu'a dit Philippe FOURNIÉ à l'intention de mon collègue qu'il y a eu cette semaine la présentation à Limoges des nouvelles rames qui desserviront le POLT, Paris-Orléans-Châteauroux-Toulouse, qui vont rouler à 200 km/h et permettre une desserte très rapide, et pour Paris-Clermont aussi. Ainsi, on voit bien, comme l'a dit Philippe, qu'il y a des améliorations dans le matériel qui sont en cours et que le tout-TGV, on l'a bien vu, a ses limites. Je crois que vouloir desservir Bourges ou Châteauroux en TGV, ce n'est peut-être pas, à l'heure actuelle, le moyen le plus adéquat.

**M. COSYNS.**- Oui, bien évidemment, j'entends les arguments de mes deux collègues, mais vous comprenez bien que c'est reports sur reports ; c'est l'Arlésienne. Qu'on prenne au moins une décision ferme et définitive. Philippe, je ne te mets pas en cause, mais, là, il s'agit d'une étude qui va fixer les possibilités de tracé. S'il y a des nouvelles technologies, je l'entends et je le comprends, mais, au moins, qu'on ait le tracé. Une fois que nous aurons le tracé, nous pourrions discuter de technologie. Vous comprenez ?

**M. le Président.** - Deux interventions, et comme c'est un sujet qui, parce que la majorité des groupes à la Commission ont dit leur désaccord, n'est pas mis au vote, je le retire de nos débats, même s'il fait l'objet et fera l'objet légitimement d'évocations. Je ne prends pas de décision définitive. Mais vous comprenez qu'à partir du moment où la majorité des groupes s'expriment contre ce projet, il n'a pas lieu d'être évoqué dans une délibération.

Monsieur FORISSIER, puis Monsieur CHASSIER, et nous passerons à l'ordre du jour.

**M. FORISSIER.** - Merci, Monsieur le Président.

Philippe FOURNIÉ sait que je suis secrétaire général de cette association TGV Grand Centre Auvergne depuis maintenant presque neuf ans. Je voudrais juste ajouter un mot. Je comprends que ce rapport soit retiré. Si un rapport est retiré, cela veut dire qu'il va être représenté tôt ou tard sous une forme différente, dans une logique différente.

Je veux dire qu'à l'instar de ce que disait Louis COSYNS très justement à l'instant, on ne peut pas se permettre uniquement de fermer les yeux et de retirer des rapports sur un sujet qui, même s'il est susceptible, je suis d'accord, d'évoluer sur le plan qualitatif, est un sujet d'avenir pour notre Région. Il est important d'avoir un travail de réflexion, de stratégie sur ce sujet à horizon de trente ou quarante ans, si c'est nécessaire d'aller jusqu'à trente ou quarante ans.

On comprend la logique qui fait que vous retirez ce rapport, mais je veux quand même qu'il soit dit clairement et qu'on puisse quelque part avoir un engagement moral sur le fait qu'on va retravailler cette question assez rapidement dans une perspective de long terme.

Je suis d'accord avec Philippe FOURNIÉ, je l'ai toujours défendu au sein de l'association elle-même, je ne suis pas persuadé qu'il faille rêver d'un TGV en LGV de bout en bout, allant de Brétigny jusqu'aux abords de Lyon, ce n'est pas le sujet ; ce qui compte, c'est la fréquence, la connexion au réseau. Mais c'est aussi le fait, je le rappelle quand même, que ce dossier est né de la nécessité supposée par tous les spécialistes depuis vingt ans d'un doublement du Paris-Lyon actuel, parce que le Paris-Lyon en TGV est arrivé à saturation. On dit que la saturation se discute, mais, en tout état de cause, le projet de POLT, on est bien d'accord, de POCL, par exemple - à chaque fois on se trompe -, c'est-à-dire vers Clermont-Ferrand, n'est pas juste une élucubration d'élus locaux qui ont voulu avoir eux aussi un TGV. C'est simplement une opportunité qu'on a saisie depuis un certain nombre d'années, parce qu'il était question, et c'était sans doute la seule solution, de doubler le TGV Paris-Lyon actuel qui est l'armature centrale du réseau européen et qui est en voie de saturation.

Je crois qu'il faut tout de même qu'on repose ce sujet, qu'on réfléchisse, qu'on ait des tronçons de lignes à grande vitesse, de LGV, et des tronçons plus normaux, qu'on ait plus de desserte de villes, je suis d'accord avec Philippe FOURNIÉ, mais il faut qu'on continue ce travail stratégique, je vous le demande instamment. Il ne faudrait pas que le fait qu'on retire ce dossier soit une forme d'enterrement prématuré de ce dossier qui est stratégique pour la Région.

**M. le Président.** - Dernier orateur, puis je dirai un mot.

Monsieur CHASSIER.

**M. CHASSIER.** - C'est simplement pour rappeler que, sur le POCL, c'est notre position depuis toujours ; nous n'avons jamais considéré que ce projet était réaliste, nous avons toujours douté de sa faisabilité et les événements nous ont donné raison. De plus, nous avons toujours critiqué le fait qu'on sollicite une participation financière des régions lors de la phase d'étude, et, dans une phase de réalisation hypothétique, les régions seraient appelées à financer un réseau d'intérêt national s'il était construit. C'est toujours quelque chose que nous avons critiqué.

Il ne faut pas oublier non plus qu'il y a un autre blocage auquel on ne pense pas. Si certains maires de grandes villes sont favorables à voir arriver le TGV chez eux, que ce soit à Orléans, à Bourges, etc., entre les deux, c'est assez difficile, je crois, on l'avait déjà dit, de

rejoindre Orléans depuis Bourges sans traverser les terrains de jeux cynégétiques de certains noms du CAC40 que je ne citerai pas.

**M. le Président.**- Nous allons passer aux rapports suivants. Sur ce point, entre les données SNCF, puisque ce sont eux qui ont produit les données, mises en débat dans le débat public d'il y a cinq ans maintenant et qui concernent la saturation, et ce qui a été dit après et ce qui vient d'être dit, car je ne sais pas si vous avez vu les derniers papiers là-dessus qui laissent entendre qu'on pourrait, avec les technologies, augmenter de 40 % la fréquence sur les lignes TGV, on voit bien que les choses changent technologiquement. C'est le premier élément.

Le deuxième élément, sur ce que dit Monsieur FORISSIER, c'est que si je me suis battu pour que les inscriptions POLT soient faites dans l'actuel CPER à hauteur de 500 millions et avec l'engagement du gouvernement de reproduire cela à nouveau, c'est bien qu'on partage cette évidence qu'il n'est pas question de lâcher la proie pour l'ombre et qu'aujourd'hui la priorité de l'irrigation est celle que nous disons.

Enfin, je pense que par rapport au débat qu'on a ici, on est dans l'association et on doit réfléchir au niveau de l'association à la manière dont on se positionne, en fonction des évolutions technologiques et des positions qui ont été affirmées par l'État sur les nouveaux horizons ; je suis prêt à cela. Mais chacun comprend bien qu'à partir du moment où la demande de l'association, relayée dans cette délibération, rencontre l'hostilité d'un très grand nombre de groupes politiques, il n'y a pas lieu de délibérer, même si cela nous a permis d'échanger là-dessus. Je vous en remercie.

Nous abordons maintenant les rapports de la Commission « Finances, Fonds européens, Personnel et Fonctionnement de l'administration », et c'est Monsieur ROIRON qui rapporte.

<b>FINANCES, FONDS EUROPEENS, PERSONNEL ET FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION</b>
---

**Rapport 20.07.01.80 - Convention de recherche clinique - Étude COVIDOR**

**M. ROIRON.**- Monsieur le Président, comme vous venez de l'évoquer, il s'agit en procédure d'urgence d'une convention recherche de clinique pour l'étude COVIDOR.

**M. le Président.**- Madame GREFF est intervenue de façon liminaire sur ce sujet.

Madame GREFF ?

**Mme GREFF.**- Merci, Monsieur le Président.

Concernant ce rapport en procédure d'urgence, il m'est difficile de concevoir le contraire, en tout cas de voter contre. Je regrette que ce soit en procédure d'urgence, je regrette que la Commission « Recherche » n'ait pas été sollicitée ; nous nous sommes réunis hier, on aurait pu la regarder.

Mais l'objet de mon intervention, c'est le besoin d'avoir de plus grandes précisions. Le principe est bon, je le conçois, même si l'intérêt pour les salariés, j'ai du mal à le voir. Je trouve que l'objectif de recherche est un bon objectif, mais, en tout cas, est-ce à la Région de tout assumer et quel va être le bien-fondé, pour les salariés qui vont être sollicités, amenés à se déplacer ? Ce n'est pas l'organisme demandeur qui va se déplacer. C'est toute cette organisation qui me paraît assez complexe.

Je voulais des précisions de la part du président de la Commission, puisque je ne siège pas dans cette commission.

**M. le Président.**- Madame la Vice-présidente, sur ce point ? Ah, pardon, comme c'était la recherche...

Marc ?

**M. GRICOURT.**- Oui, on est sur les ressources humaines. Il faut rappeler qu'il s'agit d'une étude de sérologie Covid-19 chez les agents de nos collectivités territoriales. Elle a été initiée par le Conseil régional, la Métropole d'Orléans et elle va être à destination de tous les agents des collectivités de ce Département, et nous, nous l'élargissons aux agents du Conseil régional dans l'ensemble du territoire régional.

L'investigateur, le coordinateur est quelqu'un que beaucoup connaissent ici, c'est le professeur Raphaël SERREAU. Bien sûr, l'Agence régionale de santé est partenaire, tout comme le centre hospitalier universitaire de Tours.

L'objectif, c'est une étude en matière de santé publique pour connaître le niveau de l'immunité des agents territoriaux. On peut considérer l'échantillon comme très représentatif et c'est estimer la séroprévalence de l'infection, c'est déterminer un taux d'attaque du Covid-19 ; on est bien dans un domaine de recherche en santé publique. Évidemment, ce sera sur la base du volontariat des agents, il n'y a pas de raison de l'imposer. L'étude va commencer fin septembre et va durer à peu près neuf mois.

Vous exprimez le regret que cela n'ait pas été partagé en commission. Pour autant, je crois que ce qui était essentiel, c'est que ce soit partagé avec les agents et cela a fait l'objet d'une présentation, d'un échange avec le CHSCT, avec les représentants du CHSCT de notre collectivité qui ont donné leur approbation.

Voilà pour résumer l'objet, les objectifs de cette étude qui, du coup, aura un intérêt même au niveau de la recherche nationale, et peut-être que d'autres collectivités vont s'engager dans une démarche identique. Cela va permettre tout simplement d'avoir une meilleure connaissance, d'affiner les connaissances scientifiques sur ce virus Covid-19.

**Mme GREFF.**- Monsieur le Vice-président, ce que vous venez de m'expliquer est très judicieux, puisque c'est inscrit dans le rapport ; l'entièreté de ce que vous venez de me dire est inscrite dans le rapport. Je l'ai lu et je l'ai bien compris.

Ce que je voulais avoir, c'étaient des précisions sur l'objectif du professeur SERREAU. Il s'agit visiblement d'une initiative non pas personnelle, parce que je ne considère pas que le professeur SERREAU a cette volonté uniquement pour lui-même, mais pour son laboratoire. Je voudrais savoir pourquoi, lui, il travaille dans son coin alors qu'aujourd'hui on a plutôt une recherche globale à avoir. C'est ce que je voulais avoir comme précision.

Encore une fois, j'insiste, Monsieur le Vice-président, je ne suis pas contre cet objectif, je voulais savoir pourquoi. C'est ce genre de question que je pose à la Commission, puisque Anne BESNIER la préside ; ce sont des précisions plus importantes que ce qui est écrit dans le rapport. J'ai bien entendu ce que vous avez dit, tout cela est écrit dans le rapport.

**M. GRICOURT.**- « Travaille dans son coin »... À partir du moment où l'Agence régionale de santé est partenaire et valide la démarche, on peut considérer que...

**Mme GREFF.**- Ce n'est pas forcément une référence.

**M. GRICOURT.**- On pense ce qu'on veut. En tout cas, sur un plan réglementaire, législatif, l'Agence régionale est l'autorité de tutelle qui soutient cette action. Évidemment, l'Agence régionale est sous la responsabilité du ministère de la Santé. On peut donc considérer que c'est avec la validation des autorités sanitaires nationales et vous avez dans le rapport la liste de tous les partenaires, qui sont rappelés.

**Mme GREFF.**- Oui, j'ai lu tout cela...

**M. GRICOURT.**- J'avoue que je ne comprends pas trop.

**Mme GREFF.**- ...mais je m'intéressais plus à l'objet qu'à la procédure, et à tout ce qui se passait. Voilà, c'est de la curiosité non pas malsaine mais, au contraire, positive.

**M. le Président.**- Madame BESNIER, puis Monsieur FORISSIER.

**Mme BESNIER.**- Ce rapport n'est pas passé en commission, dans notre Commission, on peut le regretter, mais c'est un rapport qui concerne le personnel de la Région. C'est pour cela que c'est Marc et sa Commission qui s'en sont occupés. Ce n'est pas un rapport d'aide à la recherche comme on a sur nos... C'est tout simplement parce que c'est le personnel de la Région qui est concerné ; on n'aide pas la recherche, on paie pour les analyses qui seront faites sur le personnel volontaire. On n'aide pas le projet de recherche comme dans les prochains rapports qu'on aura au mois d'octobre où, là, ce sont vraiment des aides à la recherche Covid.

**M. le Président.**- Monsieur FORISSIER.

**M. FORISSIER.**- Je veux juste relayer sur ce dossier l'opinion de notre collègue Dominique COTILLON, qui est médecin, comme vous le savez. Elle regarde cela de très près et elle s'interroge sur deux points.

Premièrement, sur le fait de bien comprendre quel est, en fait, l'intérêt des personnels de notre collectivité de subir, si je puis dire, ou de participer à cette collecte d'informations, quel avantage en tire notre personnel. En effet, si je comprends bien, l'intérêt, pour l'instant, c'est d'avoir un échantillon dans le cadre d'un projet de recherche, mais je ne sais pas ce qu'il y gagne. Deuxièmement, et c'est un peu la conséquence, Dominique COTILLON s'interroge sur le fait que la Région, de ce fait, participe financièrement, est contrainte de financer ce projet. Elle pose deux questions.

Nous, nous sommes dubitatifs ; c'est un peu ce qu'expliquait aussi Claude GREFF. On a besoin de précisions, d'autant qu'en effet ce n'est pas passé en commission parce que c'est un rapport qui vient en urgence et on peut le comprendre, mais, Monsieur le Président, on aurait besoin de précisions. Quel est l'intérêt pour le personnel de cette étude, franchement, à part servir d'échantillon ? Et encore, finalement, c'est un échantillon biaisé. À ce moment-là, pourquoi on ne met pas les élus dans l'échantillon ? Pourquoi on ne prend pas les personnels des principales entreprises d'Orléans ?

**M. GRICOURT.**- On est bien sur des tests sérologiques, contrairement aux campagnes de dépistage qui se déroulent actuellement et sur lesquelles on peut avoir des interrogations, puisqu'on peut être testé négatif aujourd'hui et être positif dans une semaine. Cela permet simplement de dépister, en sachant d'ailleurs que la majorité des cas Covid dépistés actuellement dans toutes ces campagnes sont des personnes qui développent majoritairement très peu de symptômes, voire sont asymptomatiques.

Là, on est sur autre chose. Même si je ne suis ni chercheur ni médecin, en tout cas j'ai travaillé un peu là-dessus, je pense que cela va tout simplement permettre à nos scientifiques d'affiner les connaissances sur l'évolution du virus. Est-ce qu'on développe des anticorps et est-ce que les gens – parce qu'il va y avoir dans le panel, inévitablement, des personnes qui auront préalablement été diagnostiquées Covid ces derniers mois – seront encore porteurs d'anticorps ? Il semblerait que certains dépistages sérologiques démontrent que des personnes qui ont été infectées au Covid aux mois de février, mars ou avril et diagnostiquées positives à cette époque n'ont plus de traces d'anticorps aujourd'hui. On a aussi des situations de personnes qui ont développé le Covid et chez qui on n'a jamais trouvé d'anticorps. C'est très compliqué.

Les chercheurs, la médecine et le ministère de la Santé ont besoin d'affiner ces connaissances qui vont permettre une meilleure compréhension de ce virus pour peut-être aussi faire avancer plus vite la recherche en matière de traitements ou de vaccins. Peut-être que c'est aussi pour se préparer à un éventuel nouveau virus qui apparaîtrait dans les mois et les années qui viennent et dont on maîtriserait mieux l'approche, la connaissance, ce qui, du coup, optimiserait à la fois la prévention et le soin.

**Mme GREFF.**- Je ne suis, comme vous, ni chercheur ni médecin, mais vous êtes responsable du personnel de la Région, Monsieur le Vice-président, et vous avez été actif, puisque la plupart ont été en télétravail.

Aujourd'hui, vous avez certainement en tant que vice-président les résultats de personnes qui ont été atteintes du Covid, au sein même des agents de la Région. Vous avez donc déjà des statistiques en main, je suppose, les gens atteints du Covid-19 à la Région ayant l'obligation de le déclarer auprès de leur médecin ; c'est évident. Ainsi, vous avez déjà quelques données. C'est pourquoi je me suis interrogée sur le fait qu'on recommence, en quelque sorte, ces tests, puisque, globalement, vous avez, vous devriez avoir...

**M. GRICOURT.**- Non, parce que comme dans l'ensemble du pays et du monde, on a des milliers et des milliers de personnes qui ont été victimes du Covid sans avoir été diagnostiquées – vous en connaissez probablement autour de vous. Et nous sommes quelques-uns ici pressentis comme ayant possiblement été atteints par ce virus à travers le constat de symptômes qui confirmeraient la pathologie, sans avoir été testés. C'est l'objet de cette étude.

Quant au financement, il n'est pas choquant que la Région finance, car cela concerne nos agents. Je souhaite préciser que les autres collectivités partenaires financent également l'achat des tests sérologiques.

**M. le Président.**- Monsieur FORISSIER, un mot, puis on mettra au vote.

**M. FORISSIER.**- Merci, Monsieur le Président.

Je repose donc deux questions.

Je ne conteste évidemment pas l'intérêt de ce type d'étude. Je veux rappeler que c'est quand même un problème de santé publique, que ce n'est pas la compétence du Conseil régional, que la santé publique, c'est la compétence de l'État. On ne peut pas en permanence nous expliquer que l'État se défait sur les collectivités et notamment sur les Régions de toute sorte de choses et, le jour où effectivement on a en évidence la possibilité de dire que non, on est d'accord pour donner un cadre, on est d'accord pour aider, on est d'accord évidemment pour accueillir, payer un café, éventuellement donner un déjeuner aux personnels qui viennent faire les tests; mais je suis très surpris qu'on aille dans le financement de l'étude elle-même. C'est la question posée par Dominique COTILLON...

**Mme GREFF.**- Et des tests, parce que dans le rapport, ce n'est pas marqué.

**M. FORISSIER.**- ...que pose également Claude GREFF et que je repose, et c'est un vrai sujet, au-delà de la question du Covid.

Deuxième question, car, là, il n'y a pas eu de réponse, si je comprends bien, tout le personnel – ou vous allez nous donner la précision – va être « échantillon ». Ou est-ce que ce sera volontaire ?

**M. GRICOURT.**- On est sur la base du volontariat.

**M. FORISSIER.**- On est bien d'accord, ce sera volontaire. À ce moment-là, nous, nous pouvons être volontaires aussi.

**M. GRICOURT.**- Oui.

**M. le Président.**- Bien sûr.

**M. FORISSIER.**- C'est important de le dire, cela change complètement la nature de ce qui est, au fond, présenté, car on peut aussi demander au personnel des écoles de l'autre côté de la cathédrale d'être volontaire, ainsi qu'au personnel de la médiathèque ; on peut aussi aller dans d'autres communes. Moi, je veux bien proposer que la ville de La Châtre soit volontaire pour cette étude.



C'est pour cela que je ne comprends pas la démarche. Je pense que tu seras d'accord toi aussi (*Il s'adresse à Monsieur ROIRON*). Je ne comprends pas la démarche qui consiste à dire que le Conseil régional doit financer et va « offrir », sous réserve de volontariat, son personnel à une étude qui relève de la santé publique et donc de l'État. Je pense que cela pose quand même un problème de fond, au-delà évidemment de l'intérêt de la recherche scientifique sur cette question. J'observe, entre parenthèses, que, sur la question du Covid, cela part tout de même un peu dans tous les sens, qu'il y a des études dans tous les sens, à tous les niveaux et qu'on finit par s'y perdre.

**M. GRICOURT.**- Sur le fond, et le Président le sait, nous avons eu ces discussions dès le mois de mai, je partage votre approche. En tant qu'ancien professionnel de santé et en tant qu' élu, je considère que cela devrait être en effet une démarche portée par l'État, puisque c'est une démarche de santé publique. Après, on est dans cette situation où l'État n'assume pas cette démarche, et c'est un choix politique de l'assumer.

**M. le Président.**- Nous allons mettre aux voix. Simplement, par rapport à cela, on a quand même une situation très exceptionnelle sur le plan scientifique. Depuis maintenant huit mois, on a des experts, certes avec une médiatisation excessive, mais des experts qui s'expriment sur ces sujets de manière extrêmement diversifiée. Le masque devait répondre à tout, les courants d'air devaient tout régler, etc., on a tout entendu et son contraire. Des études sont engagées aujourd'hui et nous y participons, Anne, pour deux d'entre elles...

**Mme BESNIER.**- Quatre.

**M. le Président.**- Quatre. Des études sont engagées sur le plan scientifique.

Manifestement, c'est un sujet particulièrement préoccupant. Si on devait être reconfinés, ce serait une catastrophe sociale, une catastrophe économique, une catastrophe sanitaire. Ainsi, à cet égard, la collectivité, comme d'autres collectivités, a été contactée pour que nos agents, sur la base du volontariat, participent à cela ; nous allons faire un effort qui est chiffré à 11 000 euros sur une facture globale de plus 40 000 euros. Les collectivités prendront leur part.

Honnêtement, si cela peut faire avancer une recherche, qui est certainement développée dans un cadre insuffisamment stabilisé, et là-dessus, je vous rejoins, car le pilotage paraît un peu insuffisant malgré ce Conseil scientifique... Je dois dire, au regard de l'urgence et de la gravité du problème, que je comprends les arguments que développe Marc GRICOURT ce matin. Si on a des agents volontaires, et on en aura, et les agents volontaires peuvent être aussi des élus volontaires, et s'il y a d'autres collectivités, pas de problème pour qu'on fasse savoir aux laboratoires, aux chercheurs qui vont conduire ce dispositif que d'autres se joignent à cela. C'est dans cet esprit qu'on vous a proposé cela.

Je vais donc prendre le vote là-dessus.

Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas.

Des abstentions ?

**Mme GREFF.**- Moi, je m'abstiens. Monsieur Marc GRICOURT, qui a la même formation que moi, soit on n'en fait pas assez, soit il faut en faire plus. Aujourd'hui, dans l'état actuel des choses, je trouve qu'on est trop timide. Ou alors, il fallait aller plus loin. Par conséquent, je m'abstiens.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec 3 abstentions de Madame GREFF, de Monsieur COSYNS et de Monsieur FORISSIER)*

#### **Rapport 20.07.01.77 - Direction de la Communication et de la Presse**

#### **13<sup>es</sup> Assises internationales du journalisme et de l'information : attribution d'une subvention et approbation d'une convention**

**M. ROIRON.**- Il y a un erratum : cela se fera au prorata des sommes engagées, car, comme vous le savez, la manifestation n'a pu encore avoir lieu.

Vote positif de la Commission avec un vote contre du Rassemblement National.

**M. le Président.** - Confirmé, Monsieur CHASSIER ?

**M. CHASSIER.** - Oui, vote contre du Rassemblement National.

Je voulais intervenir – nous avons déjà échangé en Commission sur le sujet – et rappeler qu'au mois de février nous nous étions abstenus sur ce rapport. Notre position reposait plutôt sur une question de fond en déplorant le manque fréquent de pluralisme, donc le manque d'ouverture de ces assises qui avaient traité en 2019 du sujet, en gros, des *fake news*, c'est-à-dire du contrôle de l'information, en sachant évidemment que les *fake news* sont toujours les informations de l'autre, ce ne sont jamais les siennes. C'était donc une vue un peu biaisée. Cette année, le sujet devait être le réchauffement climatique, mais, là encore, au vu du programme, on estime qu'il y a un manque de pluralité, et c'est ce qui a motivé notre abstention.

Cette fois-ci, notre vote n'est pas tellement basé sur le fond, car le thème a changé. En effet, aujourd'hui, le thème de ces nouvelles assises, c'est le traitement de l'information au sujet du Covid-19, mais on ne peut pas juger le contenu, car quand on se connecte, encore ce matin-même, sur le site des Assises, voilà le programme, c'est une page blanche. On peut leur faire confiance, je veux bien, mais, sur le fond, nous votons sur un programme qui est, à l'heure actuelle, au moment où nous votons, toujours une page blanche.

Après, on nous dit qu'il y a une partie de la subvention qui est versée maintenant et qui, d'ailleurs, compte tenu des circonstances, va passer de 50 à 70 %, le solde étant réglé sur justificatifs. Cela m'a amené à demander les justificatifs des dépenses 2019, qui ont justifié le versement du solde, et j'avoue que j'ai été surpris de voir le type de bilan financier que cet organisme est capable de fournir pour justifier le paiement du solde. Ce n'est absolument pas un bilan financier. On a la plupart des lignes de dépenses qui sont estimées au millier d'euros près, on n'est pas dans un bilan financier. Il faudrait vraiment avoir les chiffres définitifs ; or, un an après, nous ne les avons pas.

Ces gens nous demandent, pour l'édition reportée, exactement le même budget que pour celle de mars et, d'ailleurs, le même que l'an dernier. C'est du copier-coller d'une année sur l'autre, c'est exactement le même montant en dépenses, le même montant de subventions. Ils nous demandent le même montant alors même que la manifestation, qui devait durer trois ou quatre jours en avril et être largement ouverte au public avec des scolaires, etc., est aujourd'hui réduite à deux jours avec très peu d'ouverture au public. Ce sera, je crois, uniquement en distanciel et sans aucun scolaire. On a moins de locations, on a moins d'intervenants, moins de déplacements, moins de frais, mais le budget n'a pas changé d'une ligne.

Honnêtement, nous ne pouvons pas voter un rapport présenté dans ces conditions, à la fois par le manque de sérieux du budget présenté et par le manque de sérieux des justificatifs produits par cette association pour ses manifestations de 2019.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National)*

**Rapport 20.07.01.79 - Direction de la Communication et de la Presse**  
**Plan de relance du tourisme - Mise en œuvre du plan de communication « Envie de... » - Participation des partenaires institutionnels**

**M. ROIRON.** - Il y a quelques petites erreurs. Il faut remplacer « Agglopolys » par « syndicat du Pays des Châteaux » et « Département de l'Indre » par « Agence d'attractivité de l'Indre. » Il faut retirer l'agglomération montargoise et Rives du Loing du tour de table. La participation de la Région monte donc à 500 000 euros et le total des recettes à percevoir est de 230 000 euros.

Monsieur le Président, unanimité de la Commission.

**M. le Président.** - Monsieur CHASSIER ?

**M. CHASSIER.**- Je voulais intervenir, là aussi, nous avons échangé en commission. Effectivement, nous regrettons que ce dispositif soit voté aussi tard. Globalement, la relance du tourisme a été votée en session plénière au mois de juillet et nous examinons seulement maintenant le plan de communication. J'avoue que c'est quand même un peu tard, en tout cas trop tard pour la saison.

Nous aurions aimé aussi avoir davantage de précisions, car quand on voit le détail de ce plan de communication, on a par exemple 200 000 euros pour le numérique sans autres précisions. Je sais bien que c'est pour des raisons d'efficacité et pour pouvoir intervenir rapidement qu'on va donner au Président la possibilité de passer des conventions ou de contractualiser avec les différents médias, de choisir les médias, les supports qui vont être utilisés, mais on aurait aimé avoir plus de détails et j'avoue qu'on est un peu sceptique. D'ailleurs, certains partenaires qui ont été sollicités n'ont pas souhaité nous suivre, en disant que c'était trop tard.

C'est tout de même une remarque que nous tenions à faire.

**M. le Président.**- Madame de CRÉMIERS.

**Mme de CRÉMIERS.**- Comme vous l'avez rappelé, le plan de relance du tourisme, globalement, c'est-à-dire celui du volet urgence qui a été décidé pendant la période de confinement, celui de la période de relance et celui de la période de transition, ces trois plans ont été votés en juillet. Tandis que le premier volet était déjà pris, le deuxième était en cours et le troisième commence maintenant.

Je tiens à rappeler que le site « Envie de vacances » a été opérationnel à partir de la mi-juin, voire dès début juin, et qu'il a été apprécié. Nous avons eu un bilan de la saison et de l'effort de communication que la Région a décidé de faire en l'intégrant au plan de relance du tourisme. Les acteurs ont remarqué que la fréquentation touristique, notamment sur les sites de visites, avait augmenté et que cela correspondait – ils avaient bien fait l'étude – aux efforts de communication dont on est en train de parler ici sur la campagne « Envie de... ».

Ainsi, je peux vous dire que non seulement on a vraiment réagi dans le temps imparti, dans le temps qu'il fallait au regard des conditions de crise et qu'en plus, les résultats ont été au rendez-vous pendant cette saison touristique 2020.

**M. le Président.**- Merci.

Monsieur FORISSIER.

**M. FORISSIER.**- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais avoir une précision que j'avais demandée en commission et qu'on ne pouvait pas me donner à ce moment-là. Je voudrais savoir ce qui justifiait ou expliquait – est-ce qu'il y a des raisons ? – les différences de participation selon les collectivités. J'observe notamment que le département du Cher donne 25 000 euros, Agglopolys 40 000 ; il y a un effort dans le Cher. Dans l'Indre, il n'y a que 25 000 euros du Département ; l'agglo n'a pas souhaité, à ma connaissance, participer. Est-ce parce qu'il y a déjà d'autres opérations de communication pour le tourisme qui ont été engagées ? Est-ce qu'il y a d'autres différenciations de ce type dans d'autres départements ?

**M. le Président.**- J'apporterai quelques précisions, mais le président du CRT va intervenir.

**M. ROIRON.**- Je voudrais dire trois choses.

D'abord, c'est une communication qui a commencé en mai, comme vient de le dire Christelle, et qui se finira à la fin de l'année. Ainsi, pour répondre à Monsieur CHASSIER, il n'y a nullement du retard.

Deuxième aspect, vous le savez car on l'a déjà évoqué plusieurs fois, il est toujours très difficile, avec un certain nombre de partenaires, d'avoir des accords. Avec certains, il faut plus investir qu'avec d'autres. Je ne vous rappellerai pas la participation de l'Indre l'an

dernier lors de la communication sur la Renaissance ; je crois qu'ils n'avaient pas trouvé le numéro du Compte administratif du Conseil régional.

Nous avons réussi à obtenir cette année un certain nombre de choses ensemble, nous continuons à y travailler, et je crois qu'il faut que chacun essaie dans son territoire de travailler avec tout le monde ; c'est ce que veut faire la Région. Lorsqu'on est élu et notamment lorsqu'on est parlementaire, on doit aussi pouvoir essayer d'influencer, auprès de ses amis et collègues, des départements et des agglomérations pour que cela puisse se faire aussi dans une bonne entente. Comme l'a évoqué tout à l'heure Christelle de CRÉMIERS, je crois que c'est ensemble qu'on peut agir pour que le tourisme puisse se développer dans notre Région ou puisse au moins se maintenir au plus haut niveau comme il l'est aujourd'hui.

**M. FORISSIER.**- Si tu permets, sur le fait de s'impliquer, moi, je veux bien, je n'arrête pas de le faire, il faut juste qu'on soit informé. Je ne connais pas la nature des relations et des négociations entre les deux collectivités, je l'apprends là dans mon rôle de « contrôleur », de parlementaire aussi. Mais je n'étais pas à la manœuvre. Je veux bien participer. J'ai même pris, à titre personnel, des initiatives pour créer une association qui permette de fédérer et de communiquer davantage et nous avons trouvé de l'argent tout seuls.

Ce que je souhaitais savoir, c'était s'il y avait des éléments qui pouvaient justifier, parce qu'il faut écouter les arguments des autres, le fait que certains participent moins que d'autres – évidemment, on parle de l'Indre en particulier, mais ce n'est pas seulement l'Indre. Est-ce qu'il y a des explications ? Ils peuvent peut-être se dire qu'ils ont communiqué de leur côté et que cela ne sert à rien de faire des doublons, ce que j'entends parfois.

**M. le Président.**- Quelques éléments. Cet aboutissement, cet aboutissement heureux en termes de communication, on l'a pour certains arraché, pour d'autres coproduit, au pire de la crise touristique, notamment dans les conférences téléphoniques que j'avais avec les départements, avec les agglomérations très régulièrement tout au long de ce confinement et au début du déconfinement.

On a considéré que, pour relancer, il fallait qu'on ait une relance collective, que, pour relancer, cela allait se faire à l'échelle de la Région, de l'interrégion et de l'Île-de-France et qu'il nous fallait avoir une communication spécifique là-dessus. On a fait partager les objectifs, on a pris l'initiative de définir un plan et de le chiffrer. Ensuite, on a proposé une clef de répartition qui nous a amenés, Christelle, à demander à l'ensemble des collectivités de participer à hauteur de 50 % de ce plan qui avait été communément validé.

Là, en fonction de la conviction des élus représentant les exécutifs de ces collectivités, on a eu des réponses de natures extrêmement diverses. Au départ, il y avait des gens qui ne voulaient pas du tout venir, et c'était dommageable, notamment aux motifs qu'ils avaient parfois une communication propre, et nous étions attachés à ce que les communications soient complémentaires et non pas redondantes ; on a travaillé là-dessus. Ensuite, le Cher et l'Indre, par le fait qu'ils ont une campagne de communication commune, ont dit « nous, on en a la marque Berry, on fait une communication commune, on le fait déjà », mais les autres faisaient valoir qu'eux aussi avaient une communication spécifique. En tous les cas, ils ont dit « nous, on compte pour une entité, il n'y a pas deux départements ». Ensuite, la métropole a dit « mais nous, nous sommes dans la structuration commune du Berry, voyez avec le Berry », et le Berry a dit « nous, nous ne comptons que pour un, nous ne comptons pas pour trois, donc, on aura cela », etc.

Considérons que c'est une première étape réussie, comme Christelle et Pierre-Alain l'ont dit, au sens où on a réussi à amener, dans leur très grande majorité, les collectivités à la prise de responsabilité en matière de communication extérieure, et cela, je crois que c'est précieux. Je crois qu'il faut poursuivre dans ce sens, notamment pour l'année qui vient et les années qui suivront. Il faut poursuivre dans ce sens et amener, puisqu'il s'agit d'une compétence partagée, les collectivités à travailler de façon plus collective. On y « bosse », c'est le « boulot » du CRT en permanence, c'est le « boulot » de nos services en permanence et des élus qui s'y impliquent.

Je pense que le paradigme dans lequel on se situe, c'est qu'il y a de l'international et, de manière plus nette que par le passé, nécessité d'aller chercher l'interrégional, etc. Cela peut amener des collectivités à se mobiliser. La campagne a eu un bel impact en Île-de-France, elle a un bel impact interrégional. On arrive globalement à un mois de juillet – en 2019, il avait été exceptionnel – qui est supérieur pour beaucoup de sites à ce qu'il avait été en 2018, ce qui est « sacrément » encourageant. Globalement, nos sites et nos collectivités reprennent confiance en matière de tourisme alors qu'ils étaient au fond du gouffre au mois de mai ; ils s'aperçoivent que la synergie leur donne de l'élan. Les collectivités le ressentent, c'est bien, et ce plan de communication y participe pour partie. Il faut qu'on poursuive cela. Au départ on a proposé évidemment la même participation à tous, on a obtenu la mobilisation de tous, mais parfois diversifiée. Ce n'est qu'une étape.

**M. FORISSIER.**- Tout le monde n'est pas aussi riche non plus, Monsieur le Président.

**M. le Président.**- Je donne l'explication, je dis qu'on a franchi une belle étape de communication commune.

**M. FORISSIER.**- Je reconnais qu'il y a une étape franchie qui n'est pas anodine, mais tout le monde n'a pas les mêmes moyens financiers. Quand vous demandez la même participation à l'Indre-et-Loire, à l'Indre, au Loiret et au Cher, ce n'est pas pareil.

**M. ROIRON.**- Je ne suis pas sûr que le taux d'endettement du Conseil départemental d'Indre-et-Loire est au même niveau que celui de l'Indre, Monsieur.

**M. FORISSIER.**- Oui, ce qui souligne la bonne gestion du département de l'Indre...

**M. ROIRON.**- Ce qui souligne aussi peut-être d'autres questions...

**M. FORISSIER.**- ...mais je suis d'accord...

**M. ROIRON.**- ...et vous le savez très bien. Vous le savez très bien.

**M. FORISSIER.**- Oui, enfin je préfère être dans une situation où on a l'avenir devant nous parce qu'on n'a pas quatre tonnes de dettes sur le dos que l'inverse. Il faut aussi savoir investir sur l'avenir et là, on se retrouvera.

**M. ROIRON.**- Eh bien, justement, c'est peut-être pour cela qu'il y en a qui sont un peu plus endettés que d'autres.

**M. FORISSIER.**- Oui, mais cela ne prouve pas qu'ils aient mieux réussi que d'autres.

**M. le Président.**- Le dernier mot sera celui d'un Berrichon, puis nous passerons au vote.

Monsieur ROULLET, vous avez la parole.

**M. ROULLET.**- Je note que la coopération dont le Président a parlé est souhaitable. Je suis quand même assez interrogatif, je l'ai dit dans les départements de l'Indre et du Cher, car ils ont forcément été entendus, et je le répète : Comité départemental du tourisme de l'Indre, Comité départemental du tourisme du Cher, Berry Province, intervention de la Région et, cerise sur le gâteau, Agence d'attractivité du département de l'Indre. J'ai toujours posé la question de la coordination de l'ensemble de ces instances. Jusqu'à maintenant, si la Région fait des efforts et je le note, il faut qu'on soit entendu au niveau local et qu'au niveau local elles puissent se coordonner.

Sur l'Agence d'attractivité, je pense qu'on fait l'exercice, puisqu'il y a un engagement financier de la Région à hauteur de 200 000 euros, ce qui est à mon avis tout à fait considérable. En même temps, on verra ce qui ressortira de tout cela, en dehors des actions de communication traditionnelles, des flyers, etc. J'attends de voir.

Ce que je veux quand même noter, c'est qu'en ce qui concerne l'aéroport Marcel-Dassault, nous avons eu une manifestation importante qui était le championnat du monde de voltige ; nous avons sollicité les Comités départementaux du tourisme de l'Indre et du Cher, sans

réponse. Berry Province, pas de réponse. Même chose en ce qui concerne le salon régional du tourisme qui s'est tenu à Issoudun, où l'agence Thomas Cook qui avait sollicité Berry Province n'a jamais eu de réponse. Et j'ai eu beaucoup de difficultés à obtenir quelques dépliants de Berry Province pour l'aéroport de Châteauroux. Il faudrait donc savoir ce qu'ils veulent, sinon ils ne servent à rien.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur ROULLET.

On passe au vote, parce que nous pourrions poursuivre...

**M. FORISSIER.**- Monsieur le Président, un mot, parce qu'il ne faut pas non plus qu'on polémique sur le dos des élus qui ne sont pas là. Avec Dominique ROULLET, on partage beaucoup de choses, en particulier sur ces questions, mais, vous l'avez vous-même souligné, il y a un effort qui est fait dans un certain nombre de départements qui n'étaient pas habitués à communiquer et qui comprennent la nécessité de la communication. Je pense que l'Agence d'attractivité, dans sa démarche, est en progrès singulier, un progrès qu'on doit, d'ailleurs, je tiens à le dire, au président Serge DESCOUT, car, avant, il ne se passait rien. Je le leur ai toujours dit, ce sont mes amis politiques, mais je pense qu'il y a eu un déficit d'image et de communication considérable, notamment dans le département de l'Indre, depuis vingt ans. Là, il se passe quelque chose, et ce que je souhaite, c'est que la Région accompagne.

**M. le Président.**- 200 000 euros.

**M. FORISSIER.**- Voilà, et c'est pour cela que je posais la question, pour enfoncer le clou, et je souhaite qu'on puisse continuer... Il faut simplement tenir compte du fait, n'en déplaise à mon ami Pierre-Alain ROIRON, que certains sont plus riches que d'autres. S'ils ont moins de dettes, c'est peut-être aussi parce qu'ils ont moins de ressources et qu'ils gèrent mieux, mais c'est un autre débat. Mais il faudra en tenir compte aussi.

**M. ROIRON.**- Je dirai un mot au président du Conseil départemental...

**M. ROULLET.**- Je veux juste dire une chose, c'est que l'Indre a refusé... J'avais demandé que l'Agence d'attractivité, la démarche d'attractivité soit étendue au Cher, et il y a eu un refus du département de l'Indre.

**M. FORISSIER.**- C'est un autre débat.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**M. le Président.**- Nous passons aux rapports suivants et j'invite Harold HUWART à nous présenter les rapports de la Commission de développement économique.

<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AGRICULTURE, TRANSFERT DE TECHNOLOGIE</b>
---

**Rapport 20.07.31.19 - Direction générale Formation, Recherche, Économie, Emploi  
Cellule de Gestion  
Création et reprise, développement des entreprises industrielles, de services,  
artisanales et des associations  
Modifications de conventions - Approbation d'avenants**

**M. HUWART.**- Approbation à l'unanimité de la Commission.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.31.18 - Direction de l'Économie**  
**Création et reprise d'entreprises artisanales, industrielles et de services**  
**Développement et adaptation des entreprises artisanales, industrielles et de services**  
**Aides aux entreprises - Modification de la délibération CPR du 10 avril 2020**  
**n° 20.03.31.102 - Affectation de crédits**

**M. HUWART.**- Vote à l'unanimité de la Commission.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.31.21 - Direction de l'Économie**  
**Économie sociale et solidaire - CAP'Asso**  
**Attribution de subventions - Modification des délibérations CPR n° 17.09.31.49 du**  
**13 octobre 2017 - Approbation d'avenant**

**M. HUWART.**- Vote à l'unanimité des différentes commissions à l'exception d'une non-participation au vote du groupe Rassemblement National.

**M. le Président.**- Ce sera une non-participation pour le Rassemblement National ?

**M. CHASSIER.**- Oui.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une non-participation au vote du groupe Rassemblement National)*

**Rapport 20.07.31.23 - Direction de l'Économie**  
**Développement et adaptation des très petites entreprises**  
**Attribution d'une subvention à l'EPIC Bpifrance pour la mise en place de la**  
**troisième promotion de l'accélérateur PME-Centre Val de Loire**  
**Développement et adaptation des entreprises**  
**Autres opérations**  
**Attribution d'une subvention au Centre européen de promotion de l'histoire pour le**  
**volet économique des Rendez-vous de l'histoire 2020, à Blois**  
**Attribution d'une subvention à l'association VALESENS pour l'organisation de**  
**France Design Week, à Tours**  
**Approbation des conventions**  
**Affectation des crédits**

**M. HUWART.**- Vote à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.31.24 - Direction de l'Économie**  
**Développement et adaptation des entreprises**  
**CAP Développement**  
**Avenant de la convention n° 2020-00139650 signée avec le CETIM pour son action**  
**Industrie du futur**  
**Approbation de l'avenant - Affectation des crédits**

**M. HUWART.**- Vote à l'unanimité.

**M. le Président.**- Monsieur FAUCHEUX ?

**M. FAUCHEUX.**- Monsieur le Président, pour le groupe Écologiste, dans la suite du vote sur le précédent rapport, puisque c'est un avenant qui modifie la convention, le groupe s'abstiendra.

Si nous comprenons bien le rapport soumis au vote aujourd'hui, il s'agit d'augmenter la contribution de la Région à ce programme pour la porter à 3 millions d'euros, ce qui n'est pas une petite somme. En l'état du rapport, nous ne trouvons pas d'éléments qui montrent

en quoi cette convention permet d'accélérer la transition écologique et sociale du secteur concerné.

En l'absence de réponse en commission et dans la continuité de notre vote précédent, nous allons nous abstenir.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologiste)*

**Rapport 20.07.31.25 - Direction de l'Économie**

**Promotion de l'artisanat**

**Attribution de subventions à la Chambre de métiers et de l'artisanat d'Eure-et-Loir pour l'organisation des Artisanales de Chartres 2020**

**Approbation de la convention - Affectations de crédits**

**M. HUWART.**- Vote à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.31.26 - Direction de l'Économie**

**Promotion de l'artisanat - Contrat de promotion de l'artisanat**

**Attribution de subventions à :**

- **la Chambre de métiers et de l'artisanat du Cher pour l'organisation d'un espace collectif au Salon de la gastronomie et des vins de Bourges 2020**
- **la Chambre de métiers et de l'artisanat d'Indre-et-Loire pour l'organisation d'un espace collectif à la foire de Tours 2020, dans un hall dédié à l'Art au quotidien et pour l'organisation d'un espace collectif au Salon Saveurs O Centre 2020**
- **la Chambre régionale des métiers de l'artisanat pour l'organisation d'un espace collectif au Salon international du Patrimoine culturel 2020**

**Affectation des crédits**

**M. HUWART.**- Vote à l'unanimité.

Monsieur CHASSIER ?

**M. CHASSIER.**- Il y aurait peut-être une modification à apporter. Je vois qu'il y a une subvention à la Chambre des métiers et de l'artisanat d'Indre-et-Loire pour l'organisation d'un espace collectif à la foire de Tours 2020. Or, nous avons appris que la foire de Tours était annulée.

**M. le Président.**- Bien évidemment, les délégations de crédits se font dès lors que les manifestations ont lieu.

Monsieur HUWART.

**M. HUWART.**- Absolument. On prévoit d'aider et de budgétiser les événements qui sont programmés. Une fois que ces événements ont lieu ou n'ont pas lieu, on prend une quote-part effectivement payée aux organisateurs. En tout cas, on le budgète avant et on ne laisse pas les organisateurs en rase campagne après, en sachant qu'une partie de ces crédits nécessite des dépenses une année avant.

**M. le Président.**- Participation aux charges engagées sur document, comme l'indique le Vice-président. Mais, vous y tenez et c'est normal, comme on présente les dossiers en anticipation, en amont, il y a nécessairement ces adaptations à faire par rapport à la réalité, et ces occurrences sont plus grandes qu'en période normale.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*



**Rapport 20.07.31.02 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt**

**CAP Filières**

**Attribution de subventions à divers bénéficiaires dans le cadre des CAP Filières**

**Approbation de conventions**

**Affectation de crédits**

**M. HUWART.**- Rapport à l'unanimité de la Commission.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.31.04 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt**

**CAP Filières**

**Révision du CAP Horticulture-Pépinière 3<sup>e</sup> génération et modification du projet afin de permettre la mise en place d'aides adaptées à la crise liée au coronavirus**

**Approbation d'une convention (modification du cadre d'intervention du CAP Horticulture-Pépinière 3<sup>e</sup> génération)**

**M. HUWART.**- Rapport à l'unanimité de la Commission.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.31.05 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt**

**CAP Filières**

**Révision du CAP Viticulture 3<sup>e</sup> génération et modification du projet afin de permettre la mise en place d'aides adaptées à la crise liée au coronavirus**

**Approbation d'une convention (modification du cadre d'intervention du CAP Viticulture 3<sup>e</sup> génération)**

**M. HUWART.**- Vote à l'unanimité de la Commission.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.31.06 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt**

**CAP Filières**

**Approbation du cadre d'intervention pour l'aide exceptionnelle à l'achat de fourrages pour les centres équestres suite aux mesures liées au COVID 19**

**Affectation de crédits**

**M. HUWART.**- Vote à l'unanimité de la Commission.

**M. le Président.**- Monsieur CHASSIER, vous souhaitez intervenir ?

**M. CHASSIER.**- Oui, vote favorable, je voulais, comme on parlait des centres équestres, savoir si on a des avancées au sujet d'un projet que nous avons soutenu, je crois, à l'unanimité, d'organisation de la partie équestre des Jeux olympiques à Lamotte-Beuvron. C'était loin d'être acquis, mais, à la lumière des événements qui se sont produits, cela a pu en partie changer la donne. J'ai lu quelques articles sur le sujet, mais avons-nous des informations sur ce point ?

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Il n'y a pas d'information définitive, si ce n'est que l'option de Versailles a plus que du plomb dans l'aile et que d'autres options qui étaient totalement exclues, dont la nôtre, ont du même coup une visibilité, une meilleure crédibilité. C'est la raison pour laquelle, à la fois au niveau de Lamotte, vous l'avez vu, et au niveau de la Région, nous avons pris position. Je me suis engagé en votre nom pour défendre ce dossier. On le fait avec Mohamed MOULAY très fortement auprès des autorités et nous aurons très prochainement de nouveaux contacts nationaux pour plaider ce dossier qui n'est pas tranché, mais on fait tout pour garder notre chance, en faisant valoir ce site extraordinaire.

Il y aura d'ailleurs, suite à nos pressions, une démarche très en profondeur du journal *L'Equipe* qui va venir observer, sur une durée longue, je crois, de deux jours, le potentiel

que représentent les équipements de Lamotte-Beuvron, lesquels ont été produits à la fois par des financements de la Fédération et par quelques aides publiques, et pour en rendre compte. On essaie d'agir sur les décideurs et de créer un environnement de communication qui amène l'opinion à soutenir cette démarche.

Voilà les informations telles qu'elles sont aujourd'hui.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**M. le Président.**- Merci, Monsieur le Vice-président, de cette présentation synthétique et rythmée du soutien de la Région à l'économie.

Nous passons aux rapports de la Commission « Éducation, Apprentissage, Formations sanitaires et sociales », et c'est Madame COCHARD.

Estelle, vous avez la parole.

<b>ÉDUCATION, APPRENTISSAGE, FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES</b>
--

**Rapport 20.07.11.45 - Direction de l'Éducation et de la Jeunesse**  
**ÉQUIPEMENT DES LYCÉES**  
**Abondement d'affectation et individualisations de subventions**

**Mme COCHARD.**- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.11.47 - Direction de l'Éducation et de la Jeunesse**  
**FINANCEMENT DES LYCÉES**  
**Financement des lycées publics**  
**Attribution de dotations et subventions**

**Mme COCHARD.**- Avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.11.48 - Direction de l'Éducation et de la Jeunesse**  
**Désaffectation de biens meubles inscrits à l'inventaire des établissements de la**  
**Région Centre-Val de Loire**

**Mme COCHARD.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.11.49 - Direction de l'Éducation et de la Jeunesse**  
**POLITIQUE JEUNESSE**  
**Ressources pédagogiques des lycées**  
**Attributions de subventions**

**Mme COCHARD.**- Avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.11.59 - Direction Europe et International - Direction de l'Éducation**  
**et de la Jeunesse**  
**Parcours d'Europe - « EURO MÉTIERS CENTRE - Premiers parcours - Mobilité**  
**lycéens 2020 » (ERASMUS +)**  
**1/ Bilan final du projet de mobilité Erasmus + Lycéens 2018**

**2/ État d'avancement du projet de mobilité ERASMUS + Lycéens 2019**

**3/ Approbation du cadre d'intervention EURO MÉTIERS CENTRE - Premiers parcours - Mobilité lycéens » (ERASMUS +)**

**4/ Modalités de mise en œuvre du projet - « EURO MÉTIERS CENTRE - Premiers parcours - Mobilité lycéens 2020 » (ERASMUS +)**

**Mme COCHARD.**- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.11.46 - Direction du Patrimoine éducatif, culturel et sportif**

**IMMOBILIER DES LYCÉES**

**CONSTRUCTION RÉHABILITATION RESTRUCTURATION DES LYCÉES PUBLICS**

**Affectations de crédits**

**Abondement**

**ÉTUDES PRÉALABLES ET FONCIER**

**Abondement**

**Mme COCHARD.**- Avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.11.50 - Direction du Patrimoine éducatif, culturel et sportif**

**IMMOBILIER DES LYCÉES**

**CONSTRUCTION RÉHABILITATION RESTRUCTURATION DES LYCÉES PUBLICS**

**Entretien, maintenance et cadre de vie**

**Contrat de performance énergétique : rapport annuel 2019**

**Mme COCHARD.**- Avis favorable sur ce rapport, abstention du groupe Écologiste sur le CPE, qui est notre position habituelle.

**M. le Président.**- Monsieur CHASSIER ?

**M. CHASSIER.**- Sur le 11.50, sur rapport annuel, on avait déjà fait des observations ; elles ne sont pas nouvelles. On n'a pas le document dans le rapport lui-même, mais, dans les annexes, il y a un certain nombre de pages.

Il y a une chose qui nous étonne. On a un tableau sur la répartition des énergies entre gaz, électricité et bois, et ce qui est étonnant, c'est qu'après un pic 2013-2014, je crois, il semble que la part du bois, même en valeur absolue, soit en diminution, stagne alors que le nombre d'installations n'a pas diminué. Est-ce qu'on a des problèmes de fonctionnement ? C'est une énergie que la Région a souhaité soutenir à une époque, et le constat nous surprend.

**M. le Président.**- Madame la Vice-présidente.

**Mme MÜNSCH-MASSET.**- En réponse à cette interrogation, je veux d'abord redire que ces résultats 2019 font apparaître une économie globale d'énergie à hauteur de 29 %, en légère progression par rapport à l'année dernière, qui se répartit en effet à moins 34 % sur la dimension de la chaleur, et je vais revenir à la question du bois après, et à moins 16,6 % sur le volet de la consommation d'électricité. C'est une économie globale qui est à 39 % pour, vous le savez, un niveau de contractualisation avec EIFFICENTRE qui avait été positionné à 42 %.

Par conséquent, pour cette année 2019, on peut dire deux choses. D'abord, cette énergie n'a pas été consommée par rapport à l'année précédente ; on a donc évité d'émettre des gaz à effet de serre par rapport à un niveau de référence à hauteur de 39 %. Ensuite, on a aussi évité de dépenser 900 000 euros dans le budget des lycées, ce qui est quelque chose d'important. De surcroît, puisque le niveau contractuel n'a pas été atteint, EIFFICENTRE sera redevable de 200 000 euros de pénalités.

Ces éléments étant posés, il est en effet important de se pencher sur toute la dimension de la question des énergies renouvelables, et la question du bois est un sujet qui est

durablement problématique en l'état actuel des technologies. Nous avons des chaufferies bois que nous avons résolument fait installer avec un travail sur le *sourcing* des filières pour approvisionner aussi les consommables, qui aujourd'hui fonctionnent avec un double circuit bois et gaz. C'est précisément cette question du double circuit qui occasionne finalement des performances qui ne sont pas à la hauteur là où nous avons des chaudières bois, car on a trop souvent recours à un relais sur le gaz dans des conditions particulières ; le bois n'est pas le plus performant en l'état du fonctionnement de ces chaudières.

Ce sont précisément les éléments sur lesquels on prend appui pour engager la démarche COEPI qui démarre et qui aura vocation à aller jusqu'à 100 % de couverture en performance énergétique de notre parc éducatif des lycées. Toutes ces expériences sont aussi des enseignements pour les choix stratégiques qui seront faits dans le cadre de COEPI, dans les 60 lycées qui aujourd'hui ne sont pas encore traités.

**M. le Président.** - Merci, Madame la Vice-présidente.

Marie-Agnès LINGUET.

**Mme LINGUET.** - Merci, Monsieur le Président.

Hier, nous étions, cher Marc GRICOURT, en CCSPL où nous avons étudié spécifiquement le contrat. J'ai posé moi-même la question, parce que j'ai été étonnée par ce plus faible recours en chaudières bois, en sachant que la biomasse est quand même une énergie renouvelable.

Apparemment, il y a un problème purement technique de vie sans fin, qui pose très vite des difficultés en termes de remplacement de pièces ; cela ne fonctionne donc pas encore bien. C'est ce que nous ont expliqué les personnes d'Eiffage ; il y avait en particulier une personne techniquement très à la hauteur pour nous apporter toutes ces réponses. Effectivement, le premier réflexe qu'on a, c'est de dire que la biomasse fonctionne, si bien qu'on se demande pourquoi, en l'occurrence, cela marche moins bien, en sachant que dans nos communes, la biomasse est une énergie qui est à mettre en place et qui fonctionne bien. Mais là, on a apparemment un problème de vie sans fin et de qualité entre la vie sans fin et la qualité des plaquettes qui sont utilisées.

C'est cela, Marc ?

**M. GRICOURT.** - Tout à fait, je confirme, c'est ce qui nous a été expliqué. C'est un problème technique qui devrait être résolu ; en tout cas, on l'espère. Mais c'est lié aussi à la qualité ou à la dureté de certaines plaquettes de bois qui bloquent les systèmes d'alimentation des chaudières.

Oui, Monsieur CHASSIER ?

**M. CHASSIER.** - Une précision sur ce débat technique. J'en ai parlé aussi dans ces établissements, je crois que la difficulté, c'est de mettre des chaudières bois, qu'on peut dire de taille moyenne, pour des établissements scolaires. Je crois que les chaudières bois fonctionnent bien sur des grandes unités - on a le cas à Blois -, où des lycées peuvent se raccorder à des réseaux urbains, et c'est d'ailleurs ce qui se passe.

Mais vouloir installer de telles unités à l'échelle d'un lycée pose effectivement le problème de la maintenance. Cela demande une maintenance peut-être plus importante que d'autres modes de chauffage et ce n'est peut-être pas la bonne échelle. Il faudra y réfléchir à l'avenir dans le cadre des futures installations, des futures évolutions. Ce n'est peut-être pas l'échelle la plus pertinente, il faut peut-être réfléchir plus au niveau d'une ville, envisager une échelle plus importante.

**M. le Président.** - Dernier orateur, Monsieur FAUCHEUX, puis nous passerons au vote.

**M. FAUCHEUX.** - Merci.

C'est assez intéressant qu'on ait ce débat en commission. On a plusieurs exemples d'écoles de petites communes rurales qui ont des chaufferies bois qui fonctionnent très bien. Cela fonctionne parce qu'ils ont en effet un technicien municipal qui a été bien formé et, surtout, ils font attention à l'approvisionnement, car il faut avoir un produit de qualité. Quand on a une commune rurale qui travaille avec une coopérative de production de plaquettes bois, on a une chaîne d'approvisionnement assez sécurisée avec des acteurs qui sont souvent du même territoire, qui se connaissent, qui font attention à livrer un produit de bonne qualité qui fait en sorte que la chaufferie fonctionne bien.

Quand on passe à des systèmes à plus grande échelle, à une échelle plus industrielle, avec des chaînes de production et d'approvisionnement plus éloignées, il faut beaucoup plus sécuriser et ce n'est pas toujours bien fait. On peut avoir des petites unités, c'est ce que je voulais apporter comme précision.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologiste)*

**Rapport 20.07.21.41 - Direction des Politiques d'orientation et de formation au titre de l'apprentissage**  
**Immobilier et équipement des CFA**  
**Attribution d'une subvention d'investissement au CFA de la Mouillère pour la réhabilitation de la façade ouest du bâtiment principal**  
**Affectation de crédits**

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.21.42 - Direction des Politiques d'orientation et de formation au titre de l'apprentissage**  
**Financement des CFA - Soutien aux territoires**  
**Axe 4, accompagner l'évolution et l'innovation des pratiques de formation**  
**Accompagnement aux usages du numérique des centres de formation d'apprentis et instituts de formations sanitaires et sociales de la Région Centre-Val de Loire 2019-2022 - Mise en œuvre de la 2<sup>e</sup> année (2020-2021)**  
**Affectation des crédits**

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.21.65 - Direction de l'Apprentissage et des Formations sanitaires et sociales**  
**Aide aux employeurs d'apprentis**  
**Adaptation du cadre d'intervention au regard de la crise sanitaire et dispositions relatives à la clôture du dispositif**

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.22.43 - Direction des Politiques d'orientation et de formation au titre des formations sanitaires et sociales**  
**Immobilier et équipement des EFSS**  
**1/ Attribution de subventions d'équipement aux établissements de formations sanitaires au titre du plan d'équipement 2020 dans le cadre des augmentations de quotas prévues par la plateforme de mobilisation et d'engagement 100 % Santé**  
**2/ Approbation d'un avenant n° 1 à la convention n° 2019-137266 portant attribution d'une subvention d'investissement au centre hospitalier Châteauroux-Le Blanc au profit du site du Blanc pour la réalisation des travaux d'accessibilité**  
**3/ Approbation d'un avenant n° 1 à la convention n° 2020-140048 portant attribution d'une subvention d'investissement au centre hospitalier de Vierzon au profit de son IFSI-IFAS au titre des travaux de gros entretien**

**Affectation de crédits**  
**Modification de délibérations**

**Mme COCHARD.** - Avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.22.44 - Direction des Politique d'orientation et de formation au titre des formations sanitaires et sociales**

**Financement des établissements de formations sanitaires et sociales**

**1/ Actions de formation d'aide-soignant délocalisées - Attribution de subventions à 4 centres hospitaliers**

**2/ Mise en œuvre de l'universitarisation de la formation infirmier.e et gestion des inscriptions des étudiants infirmiers - Année scolaire 2020-2021 - Attribution d'une subvention à l'Université François Rabelais de Tours**

**3/ Intégration des étudiants et personnels d'instituts dans le système d'information de l'Université François Rabelais de Tours - Attribution d'une subvention**

**Affectation des crédits**

**Approbation des conventions de subvention**

**Mme COCHARD.** - Avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**M. le Président.** - Merci, Madame la Rapporteuse.

Nous en avons terminé avec les rapports de cette Commission. Nous passons aux rapports de la Commission « Aménagement du territoire », et c'est Monsieur ROULLET qui rapporte.

<p style="text-align: center;"><b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, NUMERIQUE, POLITIQUE DE LA VILLE ET DEVELOPPEMENT RURAL</b></p>
--

**Rapport 20.07.27.72 - Direction Transformation numérique et citoyenne**  
**TIC Équipements et services**

**GIP RECIA Contributions régionales 2020-2021 au titre du dispositif Webocentre**  
**Attribution d'une subvention à l'association PALO ALTOURS pour le projet « Le jeu qui provoque des choses »**

**Partenariat avec la Banque des Territoires autour d'une étude pour un dispositif d'accompagnement des expérimentations numériques**

**M. ROULLET.** - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.27.73 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne**  
**Lancement de l'appel à projets « Human Tech Days 2021 » en Région Centre-Val de Loire**

**M. ROULLET.** - Là aussi, avis à l'unanimité de la Commission.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.26.36 - Direction de l'Aménagement du territoire**  
**LOGEMENT DES JEUNES**

**Attribution de subventions au titre de l'intermédiation locative**

**M. ROULLET.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.26.40 - Direction de l'Aménagement du territoire**  
**Avenant à la Convention de financement pluriannuel avec le syndicat mixte ouvert Berry Numérique**

**M. ROULLET.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.26.58 - Direction de l'Aménagement du territoire**  
**CPER 2015-2020 : attribution de subventions au titre du volet territorial du CPER (friches, santé et FRSDL)**

**M. ROULLET.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.26.61 - Direction de l'Aménagement du territoire**  
**Contrats régionaux : attribution de subventions à diverses opérations au titre des contrats territoriaux**  
**Modifications des délibérations CPR n° 20.01.26.79 du 24 janvier 2020, n° 20.02.26.55 du 14 février 2020 et n° 20.03.26.77 du 10 avril 2020**

**M. ROULLET.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

**M. le Président.**- Monsieur FAUCHEUX ?

**M. FAUCHEUX.**- Sur le 26.61, Monsieur le Président et Monsieur ROULLET, je pense qu'il y a quelque chose qui ressemble à un décalage entre les décisions stratégiques qu'on a prises avec le vote du SRADDET, en particulier sur la question de la diminution de la consommation du foncier, et ce rapport. C'est pourquoi le groupe va s'abstenir sur plusieurs décisions, mais c'est surtout pour les signaler. Nous savons bien qu'on est face à une grosse machine, on vote un schéma stratégique et il y a des dossiers d'application, mais pas toujours les mêmes temporalités. Il y a quelque chose qui, semble-t-il, n'a pas été repéré.

On finance pour l'agglomération de Dreux 56 000 euros pour des extensions de zones d'activité allant de 10 à 40 hectares selon les projets, pour la communauté de communes Val de l'Indre Brenne 94 000 euros pour l'extension d'une zone d'activité de 20 hectares, pour la communauté de communes Val de Cher Controis l'extension d'une zone d'activité de 7 hectares et pour la communauté de communes de La Châtre et Sainte-Sévère 8 hectares viabilisés pour l'accueil d'une entreprise.

Cela ne nous semble pas cohérent avec le schéma d'ensemble et nous le signalons pour que, dans le futur, ce soit organisé différemment, qu'on veille à une meilleure cohérence entre les objectifs du SRADDET et les décisions qu'on prend. Ainsi, le groupe s'abstiendra sur ces décisions.

**M. ROULLET.**- Il y a une précision, c'est qu'on n'est pas dans la même temporalité ; le SRADDET dispose pour l'avenir. On peut vérifier, mais je pense que ces opérations, en totalité, étaient prévues dans le contrat des pays concernés lorsqu'on l'a signé. Quand on parle par exemple de zones d'activité, d'extension de zones d'activité, on veille à ne pas multiplier les zones d'activité et à ce qu'elles soient accompagnées par des projets d'implantation d'entreprises ou d'extension d'entreprises.

De ce fait, je pense que tu as raison en disant que le SRADDET a posé des principes, mais le SRADDET, c'est comme la loi, il n'est pas rétroactif.

**M. FAUCHEUX.**- Je sais qu'on partage l'objectif de long terme, mais je pense que là, on est typiquement sur des zones de friction qu'il faut arbitrer entre le court terme et le long terme. Si on part du principe que le diagnostic posé sur le foncier, la biodiversité, le climat nous met dans une situation très alarmante, il y a une certaine urgence à agir et je pense que la Région peut s'appliquer à elle-même le SRADDET qu'elle a voté avant qu'il soit effectif.

**M. FORISSIER.**- Est-ce que je peux dire quelque chose ? J'entends tout cela et j'entends les 8 hectares de La Châtre. L'exemple de La Châtre, excusez-moi de vous parler encore de mon territoire, mais il est très intéressant. Très intéressant. Il nous permet de voir si on veut une croissance durable, si on veut continuer à progresser dans ce monde ou si on veut tout arrêter.

En effet, la zone de La Châtre, c'est quoi ? C'est le développement d'un cluster dans le développement des dispositifs médicaux chirurgicaux. Il y a deux entreprises actuellement, et on espère qu'il y en aura d'autres un jour, qui travaillent dans des domaines extrêmement poussés sur le plan scientifique et qui touchent à la santé humaine. C'est un projet qui a été travaillé depuis trois ou quatre ans, notamment à la suite de l'affaire Fenwal qui nous a beaucoup mobilisés parce qu'il y a eu un plan social à l'époque ; on a rebondi et on a « construit », on a aménagé cela, pré-aménagé et on continue à le faire, dans une zone industrielle, en respectant un nombre absolument hallucinant de prescriptions en matière de protection de la biodiversité, de réserves d'eau, etc. On a supprimé trois hectares pour justement veiller à ne pas toucher à certaines espèces qui étaient dans ce petit coin-là, on a constitué des réserves d'eau, on garde tous les arbres. En plus, je suis très attaché à cela.

Franchement, c'est exactement l'exemple de ce qu'on peut faire, y compris, excusez-moi, en respectant l'esprit du SRADDET et les objectifs de développement durable, et dès aujourd'hui. Il faut qu'on fasse cela, car si on n'est pas capable de développer des zones qui permettent de créer de l'emploi, de soutenir notre industrie, notre pays va s'effondrer et la Région Centre en premier lieu. Je ne peux pas vous donner les chiffres, mais on a perdu des parts considérables de ce qui faisait la richesse et la capacité précisément d'assurer une transition écologique dynamique dans notre pays et notamment en matière industrielle. On ne va pas continuer ! Si vous voulez tout arrêter, à ce moment-là, prenez le pouvoir et on verra ce qui se passera.

Mais moi, je refuse de rentrer dans cette logique-là, et l'exemple de La Châtre – cela va dans le sens de ce que disait Dominique ROULLET – est extrêmement intéressant, et il y en a d'autres, parce qu'il montre qu'on peut précisément, y compris dans les perspectives du SRADDET, anticiper ces perspectives et faire des aménagements qui sont, au contraire, extrêmement vertueux.

**M. le Président.**- Monsieur le Vice-président chargé de l'économie.

**M. HUWART.**- Je voudrais donner deux précisions qui peuvent permettre de contextualiser un peu le débat.

La première, c'est que nous soutenons l'aménagement de zones d'activité qui sont des zones d'activité industrielle, qui sont généralement l'activation de réserves foncières que les communautés de communes ou les syndicats intercommunaux ont constituées depuis longtemps et sur lesquelles nous avons pris des engagements. Ces engagements, aujourd'hui, doivent être tenus, c'est ce que dit Dominique ROULLET ; il y a un cycle d'engagements et de signatures qui fait qu'une parole a été donnée, et notre intervention et notre soutien sont attendus.

Le deuxième point, c'est qu'il faut regarder les chiffres, et les chiffres du SRADDET en témoignent. Je ne crois pas et il ne faut pas laisser penser que l'artificialisation des sols en France et en Région Centre en particulier soit le fait des zones industrielles. Je sais qu'on est une grande puissance industrielle mondiale, que nous sommes débordés par les créations d'emplois et que nous ne savons plus où loger les usines qui déferlent sur le territoire et qui font que nous sommes incapables de trouver la main-d'œuvre nécessaire. Je crois qu'il faut être réaliste, ce sont les zones commerciales, les lotissements et l'artificialisation des sols



liée à l'extension de tout ce qui est lié à la mobilité et à l'habitation qui constituent plus de 97 %, d'après les statistiques nationales, de l'artificialisation des sols, et il ne faut pas laisser penser que l'emploi est aujourd'hui la clef de ce dispositif.

Nous, nous soutenons le SRADDET, mais nous soutenons aussi le fait que l'application du SRADDET implique de différencier tous les modes d'aménagement et de ne pas les regarder avec les mêmes règles et le même prisme.

**M. le Président.**- Deux mots dans ce débat et on passera au vote. Il est très important que nous nous référions au SRADDET et que nous le mettions en œuvre. On ne l'a pas voté pour rien. Que dit le SRADDET dans la période ? Il dit ce qui vient d'être dit : le rythme de consommation de foncier agricole est trop rapide dans notre Région, nos agriculteurs le rappellent et ils ont raison de le faire. Il nous faut inverser cette tendance.

Est-ce qu'il s'agit d'un arrêt ou d'une remise en cause totale de toutes ces opérations ? Non, il s'agit d'abord de les diminuer sensiblement et il faudra mesurer cela à l'échelle globale. Je peux vous assurer que nos services et ceux de l'État y prêtent une attention constante. Deuxièmement, il s'agit d'utiliser partout où c'est possible des friches, car nous avons des friches industrielles, on réservera bientôt des friches commerciales, etc., plutôt que les étendre. C'est dans cette approche concrète et intelligente qu'on peut faire du développement industriel, et il faut faire du développement industriel dans notre Région, c'est un des pivots, et préserver les espaces de production et les espaces naturels. C'est vraiment l'articulation des deux, l'horizon de zéro artificialisation. Je mesure qu'on n'y est pas encore, on est dans une diminution, cela se mesurera dans les plus et les moins.

Là, il s'agit de tenir ces équilibres, je crois que c'est très important de le rappeler et de ne pas opposer le développement économique et social et le développement que nous portons à la préoccupation, à la prise en compte des enjeux de l'environnement. C'est l'esprit qu'il y avait. On va passer au vote.

Oui, Monsieur FAUCHEUX ?

**M. FAUCHEUX.**- Je trouve que c'est important qu'on ne tombe pas dans la caricature dans ce genre de débat. C'est facile de caricaturer une force politique en disant « on verra bien quand vous aurez le pouvoir, vous ferez n'importe quoi, vous allez « péter » tous les emplois », etc. Cela relève d'une certaine facilité et n'élève pas le débat public, surtout face à un enjeu qui, je pense, est important.

La question, c'est d'avoir une gestion économe du foncier, ce qu'on n'a pas depuis plusieurs décennies ; on est rentré dans quelque chose qui est un peu fou. Le Président le rappelle, il y a beaucoup de friches industrielles et de friches commerciales. En creux, on peut se dire qu'une grosse partie des opérations qui sont déjà programmées aujourd'hui... Ce n'est pas parce qu'une opération a été programmée il y a deux, trois, quatre ou cinq ans qu'elle est légitime au regard d'objectifs de bonne gestion de moyen et long terme d'un bien commun comme le foncier. Cela veut dire qu'il y a une partie des opérations que nous allons devoir déprogrammer et qu'on explique aux communes : « Vous avez des friches industrielles, vous avez du foncier disponible. » Je connais assez bien la situation sur la métropole de Tours, où on a énormément de foncier disponible, et c'est le cas à peu près partout en Région Centre.

L'enjeu n'est pas de bloquer tout nouveau projet, l'enjeu est d'avoir une vision globale sur le territoire régional pour arriver à un solde qui se rapproche de zéro. Et, pour cela, il faut qualifier beaucoup de friches industrielles et commerciales.

**M. le Président.**- Dernier intervenant, Monsieur ROULLET, d'un mot.

**M. ROULLET.**- Juste une chose. D'abord, Fenwal, cela a été un drame pour le département de l'Indre, cela a été un drame pour des familles qui ont perdu leur emploi et des gens qui étaient dans l'entreprise depuis des années et qui n'étaient pas qualifiés. Il y a eu avec l'aide de la Région, de l'État, de tous les partenaires, la communauté de communes, la commune un sursaut pour trouver des solutions. Il y a eu de bonnes solutions qui ont été mises en œuvre, respectueuses d'un certain nombre de critères, en particulier environnementaux. Par

conséquent, je n'oublie pas l'environnement et, là-dessus, je n'ai pas de leçons à recevoir, mais je n'oublie pas non plus l'emploi.

Deuxième élément, Benoît, je suis désolé, mais je pense que tu as une mauvaise connaissance du dossier. On peut regarder, si tu veux. Depuis des années, on fait attention, quand il y a une demande d'enquête d'un Pays sur des extensions de zones industrielles ou de zones d'activité, et on essaie de faire en sorte que ces projets d'extension soient adossés à des projets industriels. En effet, on l'a vu, il y a quelques années, la tendance était de dire que toutes les communautés de communes voulaient avoir une zone industrielle parce que cela faisait riche. Voilà, c'était cela, le sujet. Maintenant, cela se pratique depuis des années et on fait attention. Il ne faut donc pas faire de faux procès à la Région.

Je suis désolé, mais même juridiquement, le SRADDET, dans ce qu'il propose, qui est bien puisqu'on l'a partagé, on a eu des discussions et on l'a partagé sur l'artificialisation des sols et sur d'autres sujets comme les gaz à effet de serre, ne permet pas de revenir sur des opérations qui étaient lancées et qui étaient justifiées parce qu'adossées à des projets industriels.

**M. le Président.**- Merci.

Je mets aux voix ce rapport. Il donne lieu à quel vote, Monsieur FAUCHEUX ?

**M. FAUCHEUX.**- Un vote séparé pour les opérations...

**M. le Président.**- ...qui ont été citées. Ce sera un vote en abstention sur ces opérations citées ? (Oui)

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologiste concernant les attributions de subventions à l'agglomération de Dreux pour le projet de développement de zones d'activités économiques sur l'agglomération de Dreux, à la communauté de communes Val de l'Indre-Brenne pour l'extension de la zone artisanale « Les Terres Rouges » à Saint-Lactencin, à la communauté de communes Val de Cher Controis pour l'extension de la zone d'activité des Raimbaudières à Saint Georges sur Cher et à la communauté de communes de la Châtre Sainte-Sévère pour l'aménagement de la zone d'activités d'Etaillé à Lacs viabilisés en vue de l'accueil de l'entreprise Azur Med)*

#### **Rapport 20.07.26.64 - Direction de l'Aménagement du territoire**

##### **A VOS ID :**

**- Attribution de subventions**

**- Sélection d'initiatives**

**- Animation du réseau Oxygène-Lab des initiatives**

**- Cadre d'intervention : intégration d'une nouvelle bonification**

**M. ROULLET.**- Vote à l'unanimité de la Commission sur ce rapport.

Monsieur CHASSIER ?

**M. CHASSIER.**- Nous avons un vote séparé – je pensais qu'il avait été exprimé en Commission – sur le projet BGP-14, « création d'un espace de co-engagement pour développer le service civique sur le territoire Beauce Gâtinais ».

**M. ROULLET.**- Oui, il y a eu une erreur.

**M. CHASSIER.**- Nous confirmons notre vote séparé, contre ce projet, 66 000 euros pour une initiative qui consiste à diffuser l'information auprès des structures pouvant accueillir des services civiques, etc., sur ce territoire. Il y a des collectivités territoriales. Pour les gens qui sont en capacité d'avoir recours au service civique, je pense que l'information est assez facile à trouver. On va créer pratiquement l'équivalent d'un ETP, cela coûte 66 000 euros simplement pour diffuser une information à laquelle tout le monde, n'importe quelle association, n'importe quel bénéficiaire potentiel peut avoir accès ; c'est sur Internet, c'est à la portée de tout le monde. De plus, encore une fois, il y a des relais locaux, il y a des collectivités, il y a déjà des organismes qui peuvent assister les associations qui auraient besoin d'un service civique. Je trouve que c'est vraiment abusif.

**M. le Président.** - Merci.  
Monsieur FAUCHEUX ?

**M. FAUCHEUX.** - C'est sur un autre sujet, on est sur le rapport 26.64, c'était simplement pour signaler que ce rapport propose à la Commission permanente régionale de mettre en place une bonification pour les initiatives citoyennes en faveur de la biodiversité et du climat. Cela me semble être quelque chose de très positif, car on est dans une situation difficile face à laquelle on a besoin de mobiliser toutes les énergies, en particulier les initiatives citoyennes.

Ainsi, dans le cadre de « A vos ID », il y aura dorénavant, si le rapport est voté, une bonification pour ces projets sur la biodiversité et le climat.

**M. le Président.** - Monsieur CHASSIER, pour votre groupe, ce sera ?

**M. CHASSIER.** - Un vote séparé, contre, s'agissant de la ligne BGP-14.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National sur la ligne BGP-14)*

**Rapport 20.07.26.70 - Direction de l'Aménagement du territoire**  
**Plateforme pour une région 100 % santé**

**- Appel à projets « Innovation dans l'accès aux soins » : première sélection et attribution de subventions**

**- Attribution d'une subvention à l'Association française pour la santé buccodentaire des personnes en situation de handicap pour l'organisation d'un colloque « Santé orale et soins spécifiques » les 8 et 9 octobre 2020 à Orléans**

**M. ROULLET.** - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.26.71 - Direction de l'Aménagement du territoire**  
**Convention Région/Département d'Indre-et-Loire :**

**- Volet logements spécifiques : intégration d'un dispositif en faveur de l'habitat inclusif et approbation d'un appel à projets « Habitat inclusif »**

**- Approbation de l'avenant n° 2 à la convention Région/Département d'Indre-et-Loire**

**M. ROULLET.** - Là aussi, avis favorable à l'unanimité de la Commission sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.26.76 - Direction de l'Aménagement du territoire**  
**Contrats régionaux**

**Subvention de fonctionnement 2020 à l'Association pour la promotion de la politique des Pays dans la Région Centre-Val de Loire (A3P)**

**M. ROULLET.** - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, abstention du groupe RN.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur le Vice-président.

Nous passons aux rapports de la Commission « Transports », et c'est Monsieur DUMAS qui rapporte.

**TRANSPORTS ET INTERMODALITE,  
TRANSITION ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENT**

**Rapport 20.07.28.33 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique  
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE  
CPIER 2015-2020 - Prévention des inondations  
Attribution d'une subvention à la commune de Bannay (18) pour la réalisation de  
son document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)**

**M. DUMAS.-** Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.28.35 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique  
PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT  
CPER 2015-2020 - Conventions vertes  
Adoption de conventions entre la Région Centre-Val de Loire et le GRAINE Centre,  
France Nature Environnement (FNE) Centre-Val de Loire, l'Union régionale des  
centres permanents d'initiatives pour l'environnement (URCPIE) et la Fédération  
des Maisons de Loire, au titre du Volet 4 « Formation modulaire » pour l'année  
2020  
Attribution de subventions au GRAINE Centre, à FNE Centre-Val de Loire, à  
l'URCPIE et à la Fédération des Maisons de Loire**

**M. DUMAS.-** Avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.28.62 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique  
- Service transition énergétique  
Opérations présentées dans le cadre de la convention pluriannuelle État-ADEME-  
Région 2015-2020**

- **Attribution de subventions**
- **Modification de délibérations**
- **Convention de solde**
- **Adoption règlement de l'appel à candidatures « Plateforme territoriale de  
rénovation énergétique de l'habitat nouvelle génération » en Centre-Val de  
Loire 2020-2021**

**M. DUMAS.-** Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.28.74 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique  
PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT  
Mobilisation citoyenne  
Manifestations de mobilisation pour l'écologie  
Attribution d'une subvention :**

- **à l'association Nove Nove Cinco pour l'organisation du Festival Quartier  
Libre les 2 et 3 octobre 2020 au parc Sainte-Radegonde à Tours (37)**
- **à l'ASSO pour l'organisation de la mini-tournée estivale « Terres du son » du  
11 au 25 juillet 2020 à Monts (37)**

**Prolongation de la durée de validité de la convention de financement du CNCP  
Feuillette adoptée par délibération n° 20.04.28.45 du 15 mai 2020**

**M. DUMAS.-** Un vote séparé pour l'attribution d'une subvention aux deux associations, un avis favorable mais un vote contre du groupe Rassemblement National et un vote à l'unanimité pour la prolongation de la durée de validité de la convention.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National sur l'attribution d'une subvention aux associations Nove Nove Cinco et l'ASSO)*

**Rapport 20.07.29.60 - Direction Transports et Mobilités durables**

**Transport routier de voyageurs**

**Approbation des statuts modifiés du Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport international de Tours Val de Loire et de la contribution 2020 de la Région**

**M. DUMAS.**- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

**M. le Président.**- Monsieur FAUCHEUX.

**M. FAUCHEUX.**- Merci, Monsieur le Président.

Sans surprise et dans la continuité des votes précédents, puisque le groupe Écologiste a toujours voté contre la contribution de la Région à cet aéroport, pour ce syndicat mixte et parce qu'il s'agit de l'augmenter, le groupe votera contre et j'imagine que, dans les mois qui suivent, nous aurons l'occasion dans différentes enceintes de débattre de l'avenir de cette infrastructure.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologiste)*

**Rapport 20.07.29.78 - Direction des Transports et Mobilités durables**

**Affectations de crédits**

**M. DUMAS.**- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

**M. le Président.**- Oui, Monsieur FORISSIER ?

**M. FORISSIER.**- Merci, Monsieur le Président.

Nous sommes sur la question des transports et je voudrais en profiter pour vous alerter, Monsieur le Président, et vous poser des questions.

Nous avons eu, pendant tout le printemps et l'été, principalement l'été, la préparation des circuits de transport scolaire dans nos territoires, notamment dans les territoires ruraux. Et les remontées que j'ai, je ne les ai jamais connues à ce niveau-là. Je ne dis pas cela parce que c'est l'opportunité de le dire, vous m'avez bien compris ; c'est la réalité. Les remontées des élus, des parents d'élèves, et pas simplement dans mon territoire mais dans tous les départements de la Région, car j'ai des remontées à tous ces niveaux-là, sont extrêmement négatives.

En un mot, les gens ont le sentiment qu'il y a moins d'arrêts – je schématise, mais c'est cela qui remonte –, que malgré les instructions généralement aussi pragmatiques que possible des opérateurs locaux, les décisions qui finalement sont rendues par l'administration orléanaise du Conseil régional sont toujours négatives, ou encore qu'on ne tient pas compte de la réalité humaine des situations d'enfants qui vivent dans une ferme. En l'occurrence, le car passe devant, il n'a pas le droit de s'arrêter et il faut que les parents montent dans leur voiture, s'ils sont disponibles, pour ensuite suivre le car et faire deux kilomètres, parce qu'il y a un seul enfant et 2,8 kilomètres de distance et que cela déroge au règlement. Je schématise là aussi, mais c'est typique du genre de situation que remontent de très nombreux élus, tous bords confondus, je tiens à le préciser, parce que j'ai beaucoup d'élus qui ne sont pas du tout du centre ou de la droite mais plutôt de la gauche qui me l'ont dit, y compris dans ma circonscription. C'est le sentiment et les remontées de nombreux élus.

Ainsi, Monsieur le Président, j'attire votre attention sur le fait que cela ne peut pas rester en l'état. Il y a des dizaines de cas où nous avons des enfants, je dis bien des enfants, qui vont être obligés de prendre des petites routes sans éclairage, sans bas-côté, dans la nuit du matin ou du soir en hiver, à leurs risques et périls, comme ce n'était pas autant le cas auparavant.

Je prends un exemple. J'ai quand même été maire pendant 22 ans, et pendant 22 ans, même 30 ans si je prends en compte mes débuts en tant qu' élu municipal, j'ai « surveillé », j'ai participé au syndicat des transports scolaires et j'ai eu le compte rendu pendant 22 ans de mon adjointe qui prenait cela très à cœur et qui gérait les transports scolaires de près d'une quarantaine de communes dans le sud de l'Indre. Eh bien, pour chaque cas particulier, on essayait de trouver une solution ; l'approche était humaine, l'approche était personnalisée.

Je sais bien que c'est compliqué, je sais bien qu'il faut des règles générales, je sais bien qu'on ne peut pas régler tous les cas particuliers et, encore une fois, qu'on ne se méprenne pas sur mes propos, je ne méconnaissais pas les efforts qui sont réalisés, y compris au sein de notre administration et en particulier par les élus, et je le dis pour Philippe FOURNIÉ pour en avoir souvent parlé avec lui, mais il y a un vrai problème, il y a un dérapage cette année sur la question des transports scolaires.

Il faut que la Région retrouve l'esprit de proximité, sinon je pense que vous aurez, Monsieur le Président, de nombreuses remontées encore plus virulentes que celles que j'essaie de vous faire passer ce matin.

**M. le Président.** - Monsieur le Vice-président chargé de ce secteur.

**M. FOURNIÉ Philippe.** - Comme chaque année, tu nous fais un courrier avec des doléances sur ta circonscription...

Si, si. C'était prévisible que tu allais intervenir dessus. J'ai au moins le courrier que tu vas recevoir, que j'ai signé hier avec une réponse point d'arrêt par point d'arrêt, par rapport à ce que tu as dit.

Je vais quand même vous donner globalement des chiffres. Je veux bien qu'on m'explique que tout va mal dans ce bas monde, mais je vais vous donner des chiffres et vous dire la réalité de ce qu'on a trouvé quand on a pris la compétence des transports scolaires dans la Région. Je vous donne un exemple. Dans 90 % des territoires de la Région, et c'était géré de façon magistrale par les départements, on ne savait pas, tous les matins, quels enfants montaient dans les cars scolaires. Après, j'en arriverai aux points d'arrêt.

Non, je le dis, on ne savait pas. On a mis en place une billettique embarquée dans l'ensemble des cars scolaires, si bien qu'aujourd'hui on sait et les parents savent quels enfants il y a dans les cars scolaires. Je vais vous donner un exemple de l'intérêt de cela. Le maire d'une commune du Cher, Sancoins, donc le maire de Sancoins m'a appelé il y a deux jours en me disant : « J'ai des parents qui m'appellent, le car scolaire du lycée n'a pas pris les enfants et ne circule pas. » On a juste ouvert l'ordinateur, on a regardé, le car scolaire arrivait à Sancoins avec la moitié des élèves, le conducteur n'avait pas vu que le car était à moitié vide et les enfants s'étaient trompés de car. On a fait repartir le car et le maire de Sancoins m'a dit « tu sais, il va falloir qu'on nous explique deux fois »... C'est pour dire qu'en termes de sécurité, en termes de proximité, je ne dis pas qu'on fait mieux que les autres, mais on fait aussi bien que les autres.

Deuxième chose, on a gardé l'ensemble des syndicats de transports, car la règle pour les points d'arrêt, c'est une demande des parents aux syndicats de transports ; l'immense majorité des créations, des refus, etc., passe par les syndicats de transports, c'est-à-dire par les élus locaux. Après, je vous prendrai un exemple où je déroge au refus d'élus locaux. L'immense majorité, c'est cela. Il y a 21 000 points d'arrêt dans la Région et on a eu des difficultés, on a eu des demandes sur 100 points d'arrêt. On fait le point, on a, avec le Président, toutes les semaines, un point sur les difficultés, les remontées qu'on a. Après, il y a les Espaces Région Centre et les services déconcentrés de la Région qui étudient les demandes dérogatoires, et quand il y a des demandes ultra-dérogatoires – vous voyez, c'est une fiche qui... – avec des sujets sociaux, techniques ou financiers sensibles, c'est une décision politique au niveau du Président ou à mon niveau. Mais, aujourd'hui, c'est moins de 90 dossiers dans la Région sur 21 000. Vous prenez une calculatrice et vous faites le ratio.

Plus de la moitié vient du Département de l'Indre. Peut-être qu'il y a un sujet, l'essentiel vient de ta circonscription. Peut-être qu'il y a un sujet.

Non, mais, à un moment donné... Et puis un élu, je le dis, n'est pas fait pour dire « oui, oui ». Autrement, on n'a pas besoin d'élus ; on n'a pas besoin d'être élu.

Je vais prendre des exemples, parce que rien ne vaut les exemples. Communauté de communes du Val de Bouzanne. Sur la commune de Gournay, que tu connais, demande d'un point d'arrêt pour un élève qui nécessitait un détour quotidien de 8 kilomètres. Ce qu'on a fait, c'est qu'on a refusé, parce que c'est, en termes...

Non, je finis, je vais finir. Je vais prendre des exemples. Tu le recevras. Il y a un enjeu bien sûr financier, il y a un enjeu en termes de durée du transport et du circuit. Il y a un vrai enjeu. Et ce qu'on propose aux familles, et c'est ce qu'on fait à chaque fois, c'est une compensation financière pour que, s'il y a une vraie difficulté, un taxi ou quelqu'un puisse le prendre et l'amener au prochain point d'arrêt, qui, en l'occurrence, était distant d'un kilomètre.

Après, moi, ce que j'ai fait dans le 41 pour une famille pour laquelle, même chose, cela nécessitait... On travaille techniquement sur toutes les demandes. Ce que j'ai dit à une famille, ce qu'on a proposé, c'est qu'on commence le circuit chez eux, où il y avait un détour qui était beaucoup plus important, qui commençait chez eux. Mais, pour ce circuit, il fallait que l'enfant entre dans le car scolaire à 6 heures moins le quart. Bien sûr, la famille a refusé. Mais si on n'avait pas refusé, cela aurait été une autre famille ou d'autres familles qui se seraient levées plus tôt. Je crois donc qu'on essaie de trouver un équilibre et on n'est fermé à aucune demande.

Sur l'ensemble de tes demandes, il y en a toute une série qu'on a acceptées, que j'ai acceptées.

**M. FORISSIER.**- J'attends de voir.

**M. FOURNIÉ Philippe.**- Tu vas recevoir le courrier, il n'y a aucun souci.

Je vais prendre l'exemple d'une demande qui a été refusée, à Saint-Denis-de-Jouhet ; cela a été refusé par le syndicat de transports. Une famille a fait une demande, une première demande a été refusée. Elle a refait une demande aux services de la Région qui l'ont aussi refusée et ils m'ont fait une troisième demande. Pourquoi, en l'espèce, je vais déroger à cela ? Parce que le point d'arrêt, même s'il est un peu éloigné du dernier point d'arrêt, concerne quatre enfants et qu'il y a un vrai enjeu, car on a regardé aussi la réalité sociale de la famille. Je vais donc déroger au règlement du transport scolaire et je vais aller à l'encontre, en le leur expliquant, des services de la Région, du syndicat des transports et des élus locaux, lesquels n'avaient pas estimé que quatre personnes pouvaient poser un problème et qu'on pouvait trouver des solutions.

Je ne veux pas dire qu'on a raison sur tout, surtout pas, mais on fait une véritable étude, très précise, en prenant en compte les enjeux, je le dis, techniques, financiers et sociaux.

Je vais vous donner un dernier exemple. C'est qu'un point d'arrêt, cela ne se crée pas comme cela, et je parle sous le contrôle de Louis COSYNS.

Non, mais, au moins, lui, il va savoir de quoi je parle.

**Mme GREFF.**- Nous aussi !

**M. FOURNIÉ Philippe.**- Non, mais sur le lieu. Je parle de Vereaux.

Il y aura bientôt deux ans, un jour de verglas, un car avait déposé à Vereaux, dans le Cher, pas loin de Dun-sur-Auron, trois enfants. Le car avait glissé et avait écrasé un enfant qui était mort. Ce n'est pas pour vous faire pleurer, mais je vais quand même vous expliquer l'enquête de la gendarmerie, qui va se terminer dans les semaines à venir.

En y regardant de plus près, le point d'arrêt avait été changé. Auparavant, il y avait eu un point d'arrêt classique de la commune, mais, malheureusement, le car s'arrêtait deux fois dix minutes par jour devant la grille d'un habitant. À la demande de l'habitant, le maire avait

voulu changer ce point d'arrêt et il en avait trouvé un où le trottoir était de trente centimètres et ne correspondait pas en termes de sécurité, d'aménagement. Il n'y avait pas d'arrêté qui avait été pris et ce point d'arrêt ne correspondait pas aux critères d'à peu près tous les syndicats de transports et de toutes les autorités organisatrices de mobilité. Eh bien, à cause de cela, le « gamin » est mort. Nous, quand on crée un point d'arrêt aujourd'hui, quand on vérifie l'ensemble des points d'arrêt, on demande, avec les gestionnaires d'infrastructures, avec les communes, avec les transporteurs, qu'il y ait un arrêté, qu'il y ait des aménagements, car un point d'arrêt, cela ne se fait pas comme cela.

Moi, je veux bien qu'on entende tout, je veux bien venir sur ton territoire avec toi – avec toi – rencontrer les syndicats de transports, notamment les nouveaux élus, qui n'ont pas forcément tous les éléments permettant de travailler avec eux, afin qu'on puisse leur donner des explications.

Et puis, je vais vous dire, on a aujourd'hui un règlement qui provient, notamment sur les RPI, des règlements départementaux, puisqu'on ne l'a pas inventé, pour lequel j'ai engagé un chantier de réformes. Actuellement, les RPI évoluent et concernent beaucoup de communes, et on ne peut donc pas avoir le même règlement avec deux communes, car cela a été créé sur leur RPI.

Je crois que les points d'arrêt, c'est un sujet extrêmement sensible. Mais je suis élu, je suis aussi élu local, et je n'ai pas l'habitude de dire toujours oui. Il faut avoir parfois le courage de dire non, mais en l'expliquant et en essayant de trouver des solutions.

**M. le Président.** - On ne va pas poursuivre ce débat, car on est en dehors du champ de nos rapports.

Un mot, Monsieur FORISSIER, un mot. On ne peut pas... Il est déjà 11 heures.

**M. FORISSIER.** - Moi, j'ai été concis, Monsieur le Président, et je comprends que le Vice-président FOURNIÉ soit moins concis. Mais cela mérite quand même quelques remarques.

**M. le Président.** - Très rapidement.

**M. FORISSIER.** - Premièrement, je ne pense pas que les dossiers de problèmes de transport scolaire soient uniquement issus de ma circonscription. Peut-être que je fais mon « boulot » en faisant plus de remontées que d'autres parlementaires, mais, en tout état de cause, je ne pense pas être le seul. Je citais la conversation que j'ai eue récemment avec le président du Conseil départemental du Loiret, qui me disait lui-même qu'il avait énormément de remontées sur ce sujet. Je pense que c'est un sujet global, tu en as parlé en évoquant le Loir-et-Cher, et, je le sais, d'autres départements ont le même problème.

Deuxièmement, le cas de Gournay, je le connais. Tu parles de 8 kilomètres de plus, mais, enfin, l'année dernière, il y avait un autre arrêt et, en réalité, le kilométrage sur ce circuit-là a été largement réduit ces dernières années. On va refaire 8 kilomètres dans un sens mais on en a supprimé dans l'autre sens ces dernières années. Le problème, c'est qu'il y a un enfant. Eh bien pour moi, un enfant, cela compte. Ce n'est pas à partir de deux enfants que cela compte. Je trouve que ce règlement a des conséquences dramatiques sur le plan humain, y compris sur la question de la sécurité. Quand un enfant se retrouve tout seul sur une petite route à faire un kilomètre et demi à pied le matin et le soir, en particulier, comme je l'ai dit tout à l'heure, quand la nuit tombe tôt ou quand il fait encore nuit le matin en partant à l'école, c'est dangereux, car sur cette route, il y a des fossés et pas de bas-côté, et le car arrive derrière l'enfant, entre parenthèses. Ce genre de situation, cela existe. Je pense qu'il faut un traitement beaucoup plus... Et, encore une fois, je ne mets pas du tout en cause l'implication des services et ce que fait l'élu responsable, loin de là. Je sais très bien le travail qui est fait ; je le sais très bien et je le salue. Mais je pense qu'il faut aller beaucoup plus loin, car les services, le système d'organisation dans son ensemble ne perçoit pas les situations extrêmement difficiles.

Peut-être qu'il y en a plus dans un département comme l'Indre, parce que le département de l'Indre est plus « pauvre », qu'il y a plus de ruralité « profonde », notamment dans le sud



de l'Indre, et que cela pose peut-être plus de problèmes, physiquement, de circuit. Mais il faut bien entendre le message.

Je voudrais terminer en disant qu'il ne faut pas croire non plus qu'on peut trouver des compensations financières. C'est quoi ? Quand les parents travaillent, vous croyez qu'il y a un taxi qui va venir tous les matins pour aller chercher un « gamin » et lui faire faire un kilomètre ? Cela veut dire que c'est extrêmement cher ! La réalité du coût de cette affaire, c'est que c'est extrêmement cher. Il vaut mieux faire faire 4 kilomètres ou même 8 kilomètres de plus à un bus...

**M. FOURNIE Philippe.**- Il peut y avoir des aménagements le long des routes.

**M. FORISSIER.**- Quand le bus passe devant l'entrée de la ferme, je suis désolé, mais à l'entrée de la ferme, il est facile d'aménager un arrêt de bus pour les enfants qui sont là. Je pense qu'il y a un traitement qui doit être réalisé beaucoup plus sur le terrain dans certaines zones, et je crois que cela passe... Vous ne le percevez pas et je voulais lancer l'alerte ce matin.

**M. le Président.**- Avant de passer aux rapports suivants, j'ai entendu la proposition du Vice-président de son déplacement à la rencontre des élus, notamment dans le territoire où le problème est posé.

**M. FORISSIER.**- Y compris ceux de l'opposition, Monsieur le Président.

**M. le Président.**- Je redonne les chiffres que Philippe FOURNIÉ a présentés : 21 000 arrêts et moins d'une centaine de cas problématiques, tous étudiés, avec, comme c'était le cas l'an passé, plus de 50 % de solutions qui ont pu être trouvées.

Troisième élément, n'oublions pas qu'à chaque fois que nous augmentons le nombre d'arrêts, on anticipe sur l'heure de démarrage du circuit et que c'est pour nous une vraie préoccupation, car il y a des familles qui n'utilisent pas les cars lorsque le temps de trajet est trop important. Là aussi, c'est un bon équilibre à trouver.

Enfin, je vous rassure, je fais aujourd'hui la tournée des lycées, je commence le matin tôt et, par principe, je vais me faire déposer à un point d'arrêt en campagne pour rejoindre la ville dans laquelle je vais. C'est l'occasion de discuter avec les parents qui viennent déposer les enfants, c'est l'occasion parfois de discuter avec les élus qui viennent, parce qu'ils le savent, et on échange. Globalement, le fait qu'on soit la seule région à pratiquer la gratuité des transports dans un système très fin, c'est extrêmement apprécié. Il y a des points qui peuvent être des points de discussion, il faut trouver des solutions, mais il n'y a pas aujourd'hui « le sentiment que ». Que les départements continuent à penser que le législateur aurait dû leur laisser la responsabilité des transports, je le sais, cela existe, mais la qualité du système global est réelle. Il faut regarder les situations particulières, car chaque situation est digne d'intérêt, mais si on a fait des arrêts, c'est bien parce qu'on ne peut pas s'arrêter devant la porte de chacun. Dans l'habitat très diffus, c'est plus compliqué que dans un habitat moins diffus, parce qu'il y a plus de distance et il est normal que ces situations viennent à se répéter. Étudions de très près, et c'est le cas, mais Philippe propose d'aller plus loin et ce sera fait.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**M. le Président.**- Nous abordons les rapports qui vont être présentés par Anne BESNIER pour la Commission « Enseignement supérieur ».

**Rapport 20.07.32.09 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie**  
**Recherche, technologie et innovation - Développement de la recherche en région**  
**Modification de délibérations antérieures**  
**Approbation d'avenants à des conventions de projets de recherche d'intérêt régional**  
**Approbation d'un avenant à une convention d'application du programme Ambition Recherche Développement 2020 (ARD 2020) « PIVOTS »**  
**Approbation d'avenants à des conventions relatives aux grands projets CPER 2015-2020 « BIOPATIC », « PIVOTS » et « PROMESTOSCK »**  
**Approbation d'avenants aux conventions de maîtrise d'ouvrage et de financement relatives à la 4<sup>e</sup> phase de reconstruction de l'IUT d'Orléans et à la restructuration et à l'extension des locaux de l'INSA CVL à Blois (CPER 2015-2020, volet immobilier et équipements universitaires)**

Mme BESNIER.- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.32.10 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie**  
**Recherche et technologie**  
**Développement de la recherche en région**  
**Attribution de subventions dans le cadre de la campagne d'appel à projets de recherche d'intérêt régional 2020 (APR IR 2020) (2<sup>e</sup> série)**  
**Affectation de crédits**

Mme BESNIER.- Unanimité de la Commission.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.32.11 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie**  
**Développement de la recherche en région**  
**Ambition Recherche et Développement Centre-Val de Loire (ARD CVL)**  
**Approbation des conventions d'application des programmes Biomédicaments et Cosmétosciences**  
**Affectation des crédits**

Mme BESNIER.- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

M. le Président.- Madame de CRÉMIERS ?

Mme de CRÉMIERS.- Merci, Monsieur le Président.

Le groupe Écologiste votera pour ce rapport, mais nous tenons à rappeler que lors de la dernière session régionale, nous nous étions abstenus sur l'ARD en pointant un problème de méthode et de co-construction, qui perdure. Toutefois, on ne va pas reproduire notre vote au fur et à mesure que les dossiers vont apparaître en CPR.

Nous restons très vigilants sur l'ensemble des projets de recherche, car très clairement la recherche doit être au service non pas seulement des intérêts particuliers aussi mais de celui qui constitue le plus grand défi dans lequel nous sommes aujourd'hui, qui est la préservation de ce qui permet le vivant. À ce jour, la recherche a conduit surtout à des domaines qui n'ont rien à voir avec ceux des deux rapports votés aujourd'hui et que nous votons, à des

problématiques de pollution totalement durables, et nous avons un besoin réel de précision et de transparence qui demeure sur les rapports.

Il y a notamment, sur celui de la cosmétique, le besoin de connaître l'utilisation, la fabrication des ingrédients. Tout ce que nous avons eu dans le rapport, bien sûr, convenait, mais comme nous n'avons pas pu contribuer dès le départ à la co-construction du rapport, cette question demeurera pour chaque nouveau rapport qui sera présenté en CPR.

**M. le Président.**- Merci, Madame de CRÉMIERS.

Un mot ?

**Mme BESNIER.**- Je tiens à rappeler que pour les ARD Biomédicaments et Cosmétosciences, les projets de recherche ont tous été présentés par les porteurs des projets à la Commission, que toutes les questions pouvaient être posées et qu'aucune question n'a été posée par le groupe Écologiste à ce moment-là. Et comme je m'y étais engagée, pour les autres ARD CVL qui vont arriver, tous les projets de recherche seront présentés à la Commission, où vous aurez l'occasion de poser toutes les questions que vous souhaitez.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**M. le Président.**- Nous passons aux rapports avec Madame BONTHOUX pour la Commission « Culture, Sports ».

## CULTURE, SPORTS ET COOPERATION DECENTRALISEE

**Rapport 20.07.24.51 - Direction de la Culture et du Patrimoine**  
**Aménagement culturel du territoire et publics**  
**Autres opérations de développement local - Attribution de subventions en fonctionnement et en investissement**  
**Affectation des crédits**

**Mme BONTHOUX.**- Il y a unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.24.52 - Direction de la Culture et du Patrimoine**  
**ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN - CRÉATION ARTS PLASTIQUES**  
**Attribution de subventions pour le soutien à la création Arts plastiques**  
**Affectation des crédits**

**Mme BONTHOUX.**- Unanimité également sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.24.53 - Direction de la Culture et du Patrimoine**  
**Politique jeunesse artistique et culturelle**  
**Direction Europe, International - Direction adjointe de la Coopération internationale**  
**A/ Ambition culturelle - Parcours Éducation artistique et culturelle - Aux Arts, Lycéens et Apprentis ! - Mesure 7**  
- **1/ Attribution de subventions, au titre de l'année scolaire 2020-2021, en direction des établissements scolaires de la Région Centre-Val de Loire et affectation des crédits**  
- **2/ Attribution de subventions, au titre de l'année scolaire 2020- 2021, en direction des zones de partenariat stratégique et affectation des crédits**  
**B/ Ambition culturelle - Parcours Éducation artistique et culturelle - Mesure 7**

**Attribution de subventions au titre du programme de résidences d'artistes dans les lycées agricoles pour l'année scolaire 2020-2021 et approbation de la convention entre la DRAAF, la DRAC et la Région Centre-Val de Loire et affectation des crédits**

Mme BONTHOUX.- Unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.24.54 - Direction de la Culture et du Patrimoine**

**INDUSTRIES CULTURELLES**

**A/ Ambition culturelle - Contrat d'objectifs et de moyens Télévisions locales (COM TV) - Mesure 9 - Aide à la création Cinéma et Audiovisuel**

**Approbation des avenants n°1 aux conventions bilatérales conclues en 2019 avec les télévisions régionales BipTV, TV Tours et France Télévisions**

**B/ Soutien aux manifestations culturelles et artistiques - Manifestations Industries culturelles**

**Modification de la dépense subventionnable de la subvention accordée à l'association Les Invizibles lors de la Commission permanente Région du 12 juin 2020 (CPR n° 20.05.24.44)**

Mme BONTHOUX.- Il y a eu un avis favorable sur ce rapport avec une abstention du groupe Rassemblement National sur le point A et un vote favorable sur le point B.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National concernant l'approbation des avenants n°1 aux conventions bilatérales conclues en 2019 avec les télévisions régionales BipTV, TV Tours et France Télévisions)*

**Rapport 20.07.24.55 - Direction de la Culture et du Patrimoine**

**SPECTACLE VIVANT**

**Ambition culturelle - Insertion professionnelle - Mesures 15 à 18**

**Attribution d'une subvention à la Coopérative d'activités et d'emplois (C.A.E)**

**Artefacts et affectation des crédits correspondants**

Mme BONTHOUX.- Unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.24.75 - Direction de la Culture et du Patrimoine**

**RAPPORT CULTURE COVID - AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE ET PUBLICS**

**- Modification des modalités de versement de subventions des mois d'avril 2020**

**- Dérogation au cadre d'intervention en faveur de l'aménagement culturel du territoire - P.A.C.T. - adopté par DAP n° 17.02.11 des 29 et 30 juin 2017**

Mme BONTHOUX.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable unanime sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.25.32 - Direction des Sports**

**Sport de haut niveau**

**Aides aux athlètes listés « Relève » ou « Espoir »**

Mme BONTHOUX.- Avec un erratum, une erreur matérielle dans le rapport. Il faut lire attribution de subventions à hauteur de 9 400 euros au lieu de 8 400 euros au titre du dispositif d'aide aux athlètes ».

Les membres de la Commission ont émis un avis favorable unanime.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.25.37 - PRATIQUES SPORTIVES**

**MANIFESTATIONS SPORTIVES - Attribution de subventions et affectation des crédits**

**CONSEQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19 - Annulation de subventions - Versement des aides votées - Modification de montants alloués et report de manifestations**

**EQUIPEMENT EN MATÉRIEL ET VÉHICULES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES - Attribution de subventions - Affectation des crédits**

**Mme BONTHOUX.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport avec un vote contre du groupe Écologiste sur les sports motorisés.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologiste sur les sports motorisés)*

**Rapport 20.07.35.57 - Direction Europe et International**

**Développer la coopération décentralisée - Solidarité internationale et citoyenneté**

**A/ Appui aux projets européens et internationaux - Territoires citoyens et solidaires**

**Axe 1 - Attribution de 2 subventions**

**Axe 2 - Attribution de 4 subventions**

**Axe 3 - Attribution d'1 subvention**

**B/ Modification de la délibération DAP 17.05.05 - Règlement du cadre d'appui aux projets européens et internationaux**

**C/ Aide humanitaire d'urgence - Fonds de solidarité ouvert par Cités Unies France pour le Liban**

**Mme BONTHOUX.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable avec un vote contre du groupe Rassemblement National sur le point A et le point B et un vote favorable de sa part sur le point C.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National sur les dossiers appui aux projets européens et internationaux et sur la modification du règlement du cadre d'appui aux projets européens et internationaux)*

**M. le Président.**- Merci pour cette présentation, Madame la Rapporteuse.

Nous passons aux rapports du tourisme, et c'est Monsieur ROIRON.

<b>TOURISME</b>
-----------------

**Rapport 20.07.30.27 - Direction du Tourisme**

**CAP' Hébergement touristique pour tous**

**Modification du cadre d'intervention des aides régionales adopté par la délibération des 29 et 30 juin 2017 (DAP n° 17.12.04) modifiée par la délibération CPR n° 20.02.30.26 du 14 février 2020**

**Modification des délibérations CPR n° 17.09.30.55 du 13 octobre 2017, CPR n° 18.08.30.24 du 14 septembre 2018, CPR n° 19.09.30.57 du 16 octobre 2019, CPR n° 16.02.30.70 du 18 mars 2016, CPR n° 18.04.30.36 du 13 avril 2018 et CPR n° 19.07.30.38 du 5 juillet 2019**

**M. ROIRON.**- Unanimité de la Commission.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.30.28 - Direction du Tourisme**  
**Promotion et animation touristique**  
**Convention Région/Département du Cher 2015-2021**  
**Attribution d'une subvention au Département du Cher pour l'acquisition du**  
**restaurant de l'abbaye de Noirlac, à Bruère-Allichamps (Cher)**  
**Approbation d'une convention**  
**Affectation de crédits**

**M. ROIRON.**- Unanimité de la Commission.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.30.29 - Direction du Tourisme**  
**Promotion et animation touristique**  
**CAP' Développement tourisme et loisirs**  
**Attribution d'une subvention**  
**Approbation de l'arrêté**  
**Affectation de crédits**  
**Modification de la délibération CPR n° 19.03.30.21 du 16 octobre 2019**

**M. ROIRON.**- Unanimité de la Commission.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.30.63 - Direction du Tourisme**  
**ITINÉRANCES DOUCES**  
**Avenant n° 1 à la convention relative aux travaux de la véloroute sur les**  
**communes de Tours et Rochecorbon par Tours Métropole**  
**Approbation de l'avenant**

**M. ROIRON.**- Unanimité de la Commission.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**M. le Président.**- Merci, Monsieur le Rapporteur, Président de la Commission.

Nous abordons les rapports de la Commission « Formation professionnelle », et ce sera Gérard NICAUD.

<b>FORMATION PROFESSIONNELLE</b>
----------------------------------

**Rapport 20.07.20.16 - Direction de la Formation professionnelle**  
**Modifications de délibérations antérieures**  
**Affectations de crédits**

**M. NICAUD.**- Unanimité de la Commission sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.20.17 - Direction de la Formation professionnelle**  
**FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI**  
**MESURES INDIVIDUELLES**  
**RÉMUNERATION DES STAGIAIRES**  
**PACTE - Mesures REBOND relatives à la rémunération et aux prestations annexes**  
**des stagiaires de la formation professionnelle intégrés sur des actions ou**  
**dispositifs de formation financés par le Conseil régional du Centre-Val de Loire**

**M. NICAUD.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce dossier.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.20.66 - Direction des politiques d'orientation et de formation**  
**Financement ORIENTATION**  
**SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'ORIENTATION - OLYMPIADES DES MÉTIERS -**  
**COMPÉTITION WORLDSKILLS**  
**46<sup>e</sup> compétition Worldskills - Finales nationales**  
**Affectation de crédits**  
**Approbation de la convention financière avec Worldskills France**  
**Attribution d'une subvention au CFAAD 18, coordinateur régional de la compétition**  
**Worldskills pour la préparation des finales nationales**

**M. NICAUD.**- Avis unanime de la Commission sur ce rapport également.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.20.67 - Direction des Politiques d'orientation et de formation**  
**PACTE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES**  
**Appel à initiatives « Innover pour l'attractivité des métiers et des formations en**  
**Région Centre-Val de Loire »**  
**Modification de délibérations antérieures - Approbation d'un avenant type de**  
**prolongation de durée d'exécution**

**M. NICAUD.**- Unanimité sur ce rapport également.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**M. le Président.**- Merci, Monsieur le Rapporteur.

La prochaine Commission permanente sera en amont de notre session plénière, le mercredi 14 octobre à 16 heures 30.

·Merci de votre participation passionnée.

**M. FORISSIER.**- Président, la session se tiendra sur une journée ou deux journées ?

**M. le Président.**- Une journée.

*(La séance est levée à onze heures dix-huit)*

**Le Président du Conseil régional,**

**François BONNEAU**

**Le Secrétaire de séance,**

**Anne LECLERCQ**